



Loi du 17 décembre 2021 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025	3
---	---

Sommaire

Chapitre I ^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	26
Ministère des Finances	27
Ministère des Finances : trésor	28
Chapitre III - Recettes des opérations financières	29
Opérations financières	30
Chapitre IV - Dépenses courantes	31
Ministère d'État	32
Ministère des Affaires étrangères et européennes	44
Ministère de la Culture	58
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	67
Ministère des Finances	72
Ministère de l'Économie	82
Ministère de la Sécurité intérieure	95
Ministère de la Justice	99
Ministère de la Fonction publique	112
Ministère de l'Intérieur	118
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	122
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	147
Ministère des Sports	157
Ministère de la Santé	163
Ministère du Logement	177
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	180
Ministère de la Sécurité sociale	188
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	194
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	204
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	223
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	233
Ministère de la Digitalisation	235
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	237
Ministère de la Protection des consommateurs	241
Chapitre V - Dépenses en capital	244

Ministère d'État	245
Ministère des Affaires étrangères et européennes	249
Ministère de la Culture	253
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	255
Ministère des Finances	256
Ministère de l'Économie	261
Ministère de la Sécurité intérieure	266
Ministère de la Justice	268
Ministère de la Fonction publique	270
Ministère de l'Intérieur	271
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	273
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	276
Ministère des Sports	278
Ministère de la Santé	279
Ministère du Logement	282
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	284
Ministère de la Sécurité sociale	286
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	288
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	291
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	302
Ministère de la Digitalisation	306
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	307
Ministère de la Protection des consommateurs	308
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	309
Opérations financières	310
Chapitre VII. - Recettes pour ordre	312
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre	317

Loi du 17 décembre 2021 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 16 décembre 2021 et celle du Conseil d'État du 17 décembre 2021 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour la période 2021 à 2025, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2021-2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
En % du PIB	-0,6%	-0,2%	-0,2%	0,1%	0,3%
En millions d'euros	-416	-159	-118	+78	+230

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2021 à 2025 :

En % du PIB	2021	2022	2023	2024	2025
- Administration centrale	-2,0%	-1,7%	-1,6%	-1,2%	-0,9%
- Administrations locales	+0,2%	+0,3%	+0,3%	+0,3%	+0,3%
- Administrations de sécurité sociale	+1,1%	+1,2%	+1,1%	+1,0%	+0,9%
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	-0,6%	-0,2%	-0,2%	+0,1%	+0,3%
- Solde structurel	+0,1%	+0,3%	+0,6%	+0,6%	+0,5%

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dette publique brute	17.910	19.223	20.315	21.329	22.041
% du PIB	25,8%	26,6%	27,0%	27,2%	26,9%
Dette publique hors COVID-19	14.910	16.223	17.315	18.329	19.041
% du PIB	21,5%	22,4%	23,0%	23,3%	23,3%
<u>Dette publique totale par sous-secteur</u>					
- Administration centrale	17.109	18.340	19.347	20.361	21.073
- Administrations locales	876	876	876	876	876
- Sécurité sociale	-75	7	92	92	92

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit :

	2021 Budget	2022 Projet	2023 Prévisions	2024 Prévisions	2025 Prévisions
Budget courant					
Recettes	16,74	19,42	20,57	21,62	22,72
Dépenses	16,88	18,43	19,13	19,73	20,64
Excédents.....	-0,14	0,99	1,44	1,89	2,08
Budget en capital					
Recettes	0,14	0,10	0,10	0,17	0,10
Dépenses	2,47	2,58	2,71	2,93	2,92
Excédents.....	-2,32	-2,49	-2,61	-2,76	-2,82
Budget total					
Recettes	16,88	19,51	20,67	21,79	22,82
Dépenses	19,34	21,01	21,84	22,66	23,56
Excédents.....	-2,46	-1,49	-1,17	-0,87	-0,74
Opérations financières					
Recettes	2,68	2,37	3,22	1,40	2,20
Dépenses	0,23	1,22	2,05	0,55	1,55
Excédents.....	2,45	1,15	1,16	0,86	0,65

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Digitalisation,
Ministre de la Réforme administrative,*
Xavier Bettel

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Défense,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,*
François Bausch

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre des Sports,
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Dan Kersch

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*
Jean Asselborn

*Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Ministre de la Sécurité sociale,*
Romain Schneider

Château de Berg, le 17 décembre 2021.

Henri

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

*Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,*
Corinne Cahen

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*
Carole Dieschbourg

*Le Ministre de la Fonction publique,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Ministre délégué à la Digitalisation,
Ministre délégué à la Réforme administrative,*
Marc Hansen

*Le Ministre de l'Énergie,
Ministre de l'Aménagement du territoire,*
Claude Turmes

*La Ministre de la Protection des consommateurs,
Ministre de la Santé,
Ministre déléguée à la Sécurité sociale,*
Paulette Lenert

*La Ministre de la Culture,
Ministre de la Justice,*
Sam Tanson

*La Ministre de l'Intérieur,
Ministre de l'Égalité entre les femmes
et les hommes,*
Taina Bofferding

*Le Ministre des Classes moyennes,
Ministre du Tourisme,*
Lex Delles

*Le Ministre du Logement,
Ministre de la Sécurité intérieure,*
Henri Kox

*Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Ministre de l'Économie,*
François Fayot

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
64 – Ministère des Finances	16.485.087	19.096.007	20.248.545	21.298.502	22.398.931
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	253.829	321.233	321.371	320.923	319.982
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	16.738.916	19.417.240	20.569.915	21.619.425	22.718.913

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
64 — MINISTERE DES FINANCES							
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)							
Section 64.0 — Impôts directs							
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	1.950.000	1.980.000	2.030.000	2.080.000	2.130.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	146.774	149.032	152.796	156.559	160.323
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	795.000	860.000	930.000	975.000	1.020.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	4.545.000	5.240.000	5.680.000	6.140.000	6.640.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	414.310	473.276	512.845	552.026	594.310
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	5.000	6.000	6.500	7.000	7.500
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	350.000	500.000	560.000	590.000	620.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune.....	660.000	800.000	840.000	880.000	920.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	25.000	26.000	27.000	28.000	28.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	53.000	54.000	55.000	56.000	57.000

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	26.000	22.500	23.000	23.500	24.000
37.027	13.60	Contributions de crise	*	29	*	*	*
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire.....	*	*	*	*	*
37.029	13.60	Prélèvement immobilier	—	5.000	5.000	5.000	5.000
Total de la section 64.0			8.978.585	10.124.337	10.830.641	11.501.585	12.214.633
Section 64.1 — Impôts indirects							
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ...	*	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino.....	10.000	17.600	17.600	17.600	17.600
Total de la section 64.1			10.000	17.600	17.600	17.600	17.600
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances							
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques.....	320	300	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	600	600	600	600	600
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	150	150	150	150	150
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique.....	30	40	70	70	70
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation.....	19	19	20	20	20
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
Total de la section 64.2			1.119	1.109	1.140	1.140	1.140

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
28.005	13.90	Redevances à payer par les sociétés des satellites.....	—	50	50	50	50
Total de la section 64.3.....			2.500	2.550	2.550	2.550	2.550
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	*	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecotart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat.....	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	300	300	300	300	300
Total de la section 64.4.....			1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	904.692	984.408	996.822	994.205	988.328
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales.....	166.561	183.809	179.554	170.776	161.092

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	178.758	201.935	208.577	213.804	218.802
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	47.038	53.814	50.719	51.537	52.355
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	103.940	110.483	107.854	103.664	99.162
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
36.017	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	*	*	*	*	*
36.018	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	159.391	259.584	297.220	285.930	273.496
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	68.000	67.000	66.000	65.000	64.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	14.500	14.500	15.000	15.000	15.000
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.600	4.600	4.600	4.600	4.600
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Total de la section 64.5.....			1.659.935	1.892.589	1.938.802	1.916.970	1.889.290

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)							
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes							
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	90	90	90	90	90
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée.....	4.012.827	4.779.338	5.058.264	5.337.589	5.627.162
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	75.595	95.505	103.810	111.360	119.492
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.093.989	1.380.302	1.437.242	1.499.166	1.560.189
36.050	13.60	Droits d'enregistrement.....	383.857	524.670	576.198	623.520	674.930
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	62.200	66.200	69.200	72.300	75.600
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	850	750	750	750	750
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	12	11	11	11	11
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe.....	6	6	6	6	6
38.050	13.60	Droits de timbre.....	20.000	21.400	22.500	23.700	25.000
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention.....	1.865	1.850	1.850	1.850	1.850
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale et de l'équipage.....	6	42	42	42	42
Total de la section 64.6.....			5.652.472	6.871.339	7.271.138	7.671.559	8.086.297
Section 64.7 — Recettes domaniales							
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.422	1.387	1.387	1.387	1.387

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	74.205	81.362	81.362	81.362	81.362
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	670	595	595	595	595
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	1.985	1.655	1.655	1.655	1.655
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	90	55	55	55	55
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	4.632	4.108	4.108	4.108	4.108
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.460	3.496	3.496	3.496	3.496
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.100	1.700	1.700	1.700	1.700
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	—	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	50	39	39	39	39
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	10	10	10	10	10
16.072	01.20	Ventes mobilières	*	*	*	*	*
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	184	184	184	184	184
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	135	60	60	60	60
Total de la section 64.7			90.886	96.594	96.594	96.594	96.594

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	90	100	100	100	100
12.321	13.90	Taxes, amendes, redevances liées au contrôle de la chaîne alimentaire.....	320	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé.....	300	350	350	350	350
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie.....	7	9	9	9	9
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture.....	115	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire.....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé.....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection.....	15	15	15	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations.....	80	80	80	80	80
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours.....	5.000	5.100	5.200	5.300	5.400
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques.....	25	25	25	25	25
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées.....	8.845	8.595	8.595	8.595	8.595

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	9.500	9.500	9.500	9.500	9.500
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	75	75	75	75	75
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments.....	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	300	1.500	1.500	1.500	1.500
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	290	248	238	251	265
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	29.400	27.630	27.730	28.040	28.250
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	90	90	90	90	90
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)..	400	400	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	2.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Total de la section 64.8			86.580	86.879	87.070	87.493	87.816

64.9 — Remboursements

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles.....	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	10	10	10	10	10
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances.....	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9.....			1.710	1.710	1.710	1.710	1.710
Total du département 64.....			16.485.087	19.096.007	20.248.545	21.298.502	22.398.931

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes							
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	1.985	2.570	2.570	2.570	2.570
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.020	6.800	6.800	6.800	6.800
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	1	2.000	2.000	2.000	2.000
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	27	100	100	100	100
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
26.000	13.10	Intérêts payés par les syndicats de communes sur prêts liés au rachat de terrains et halls	—	*	*	*	*
Total de la section 65.0.....			9.034	11.472	11.472	11.472	11.472
Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale							
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	2	2	2	2	2
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	—	—	—	—
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension.....	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	836	730	836	837	838
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	640	*	*	*	*
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.1			1.478	731	838	839	840
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	100	126	126	126	126
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	120	90	90	90	90
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	272	120	*	*	*
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	15.025	14.500	14.500	14.500	14.500
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice	*	*	*	*	*
28.015	12.60	POST : part de l'Etat dans le bénéfice	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	30.000	40.000	40.000	40.000	40.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice.....	3.300	3.300	3.300	3.300	3.300
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	120	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 65.2.....			63.937	75.136	75.016	75.016	75.016

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières							
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	170	212	212	212	212
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	216	200	200	200	200
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	157	165	165	165	165
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	41	41	41	41	41
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	—	—	—	—
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	33	33	33	34	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	486	518	533	549	565
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	320	350	350	350	350
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	*	*	*	*	*
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.035	1.000	1.000	1.000	1.000
38.013	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises.....	*	*	*	*	*
38.014	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.3.....			2.458	2.519	2.534	2.551	2.568

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	1.200	2.000	2.000	2.000	2.000
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne	13.100	11.500	11.500	11.500	11.500
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	1.100	1.100	1.100	1.200	1.300
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	55	55	55	60	65
16.020	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes.....	929	300	610	620	630
16.040	06.32	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) (anc. Maisons d'enfants de l'État) : versement des frais d'entretien recouvrés des pensionnaires.....	270	250	254	258	264
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	3.500	4.000	4.000	4.000	4.000
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger.....	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE (Office national de l'enfance) : versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.620	2.550	2.620	2.625	2.630
16.050	10.10	Ministère de l'agriculture: versement des recettes et remboursements.....	150	150	150	150	150
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	3	3	3	3	4
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.500	1.400	1.500	1.500	1.500
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	100	100	100	100	100
16.056	13.90	Ministère de la Culture : versement des recettes.....	*	*	*	*	*

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat); recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	730	750	750	750	750
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"); versement des recettes autres que des publications.....	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	255	300	300	300	300
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	125	125	125	130	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	1.689	1.800	1.800	2.000	2.000
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	220	220	220	220	220
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	40	40	40	40	40
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans.....	5	*	*	*	*
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes.....	60	60	60	60	60
16.079	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes.....	310	445	470	495	520
16.080	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes.....	50	60	60	60	60
16.081	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS.....	1	*	*	*	*
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire.....	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative.....	*	*	*	*	*
36.102	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	4.000	8.000	8.000	8.000	9.500

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	50	50	50	50	50
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire.....	103	150	150	150	150
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés.....	2.700	3.000	3.000	3.000	3.000
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	960	1.000	1.000	1.000	1.000
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	600	600	600	600	600
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	45	45	45	46	47
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	200	350	350	350	350
Total de la section 65.4			36.670	40.404	40.913	41.268	42.921
Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende.....	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	*	—	—	—	—
28.010	13.90	Dividendes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé.....	112.500	128.000	132.000	136.000	140.000
Total de la section 65.5			112.500	128.000	132.000	136.000	140.000
Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise.....	*	*	*	*	*

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale.....	500	161	500	500	500
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	120	120	120	140	160
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel.....	*	*	*	*	*
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	21	21	21	22	23
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	285	285	285	290	295
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle.....	1.350	1.350	1.350	1.400	*
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX.....	*	*	*	*	*
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention.....	*	—	—	—	—
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen.....	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	100	100	100	100	*
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région.....	*	*	*	*	*
16.060	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense.....	*	*	*	*	*
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention.....	*	—	—	—	—
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration.....	600	655	680	680	680
39.002	13.90	Union Européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF).....	*	25.977	21.240	16.205	11.005

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers.....	*	*	*	38	*
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	*	—	—	—	—
39.005	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union	*	*	*	*	*
39.006	13.90	Union Européenne: recettes provenant d'instruments budgétaires européens divers.....	—	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).....	13	13	13	13	13
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05.....	*	—	—	—	—
Total de la section 65.6.....			2.990	28.683	24.310	19.389	12.677
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999.....	6	6	6	6	6
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	50	80	80	80	80
26.010	13.10	Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme .	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
26.011	13.90	Intérêts négatifs reçus en amont sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	—	*	*	*	*
26.012	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: intérêts.....	—	*	*	*	*
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de trésorerie	1	1	1	1	1
38.001	01.23	Rémunérations reçues sur garanties de l'Etat octroyées.....	—	*	*	*	*
Total de la section 65.7.....			1.057	1.088	1.088	1.088	1.088

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi.....	1.035	3.000	3.000	3.000	3.000
10.001	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue.....	20	20	20	20	20
10.002	13.90	Ministère de la Justice: versement des recettes et remboursements.....	15	65	65	65	65
10.003	13.90	Recettes en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne.....	133	140	140	140	140
10.005	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	*	*	*	*	*
10.006	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire.....	*	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	2.100	2.100	2.100	2.200	2.300
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat.....	3.000	5.100	5.100	5.100	5.100
16.041	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	3.000	5.800	5.800	5.800	5.800
16.042	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	100	100	100	100	100
16.043	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat	2.000	4.800	4.800	4.800	4.800
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	*	*	*	*	*
16.051	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	300	74	74	74	74
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail.....	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
38.053	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	*	*	*	*	*
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	*	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de fonds clôturés	*	*	*	*	*
Total de la section 65.8			23.704	33.200	33.200	33.300	33.400
Total du département 65			253.829	321.233	321.371	320.923	319.982

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
94 – Ministère des Finances	89.370	89.370	89.370	89.370	89.370
95 – Ministère des Finances: Trésor.....	54.075	7.572	7.575	81.687	7.777
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	143.445	96.943	96.946	171.057	97.148

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
94 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.040	13.60	Droits de succession.....	85.000	85.000	85.000	85.000	85.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945).....	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location.....	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués.....	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables.....	800	800	800	800	800
Total de la section 94.1.....			89.370	89.370	89.370	89.370	89.370
Total du département 94.....			89.370	89.370	89.370	89.370	89.370

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat							
Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA.....	75	72	75	76	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.500	7.500	7.500	7.600	7.700
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	*	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	46.500	*	*	74.011	*
Total de la section 95.1.....			54.075	7.572	7.575	81.687	7.777
Total du département 95.....			54.075	7.572	7.575	81.687	7.777

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
99 – Opérations financières	2.679.226	2.369.178	3.216.364	1.404.365	2.200.366
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	2.679.226	2.369.178	3.216.364	1.404.365	2.200.366

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
99 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 99.0 — Opérations financières							
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	301	1.240	301	302	303
58.030	01.24	Recettes en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	925	875	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat.....	*	*	*	*	*
86.000	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal	—	*	*	*	*
86.030	04.42	Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produit d'emprunts nouveaux	2.511.000	1.200.000	1.200.000	900.000	700.000
96.001	01.23	Produit de certificats de trésorerie nouveaux.....	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Remboursement de prêts octroyés par l'Etat.....	*	62	62	62	62
96.003	13.90	Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	167.000	1.167.000	2.016.000	504.000	1.500.000
96.004	13.90	Surcote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux .	—	*	*	*	*
96.040	07.20	Remboursement du capital des prêts, octroyés aux syndicats de communes, liés au rachat de terrains et halls .	—	*	*	*	*
Total de la section 99.0.....			2.679.226	2.369.178	3.216.364	1.404.365	2.200.366
Total du département 99.....			2.679.226	2.369.178	3.216.364	1.404.365	2.200.366

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
00 – Ministère d'Etat	240.543	259.671	262.272	256.148	259.000
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	659.905	801.172	832.501	853.974	876.982
02 – Ministère de la Culture	142.855	156.033	153.833	154.555	159.151
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	570.790	602.908	611.592	631.981	650.149
04 – Ministère des Finances	982.284	1.078.088	1.037.498	1.018.050	1.040.075
05 – Ministère de l'Economie	127.039	135.481	138.812	140.508	142.495
06 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	279.255	303.963	311.460	318.316	328.015
07 – Ministère de la Justice.....	198.589	220.614	230.253	232.054	238.981
08 – Ministère de la Fonction publique.....	830.022	856.366	1.012.647	1.118.116	1.220.247
09 – Ministère de l'Intérieur	1.416.041	1.628.251	1.752.666	1.867.598	1.997.134
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	2.803.440	3.095.599	3.170.297	3.255.714	3.373.817
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	1.791.043	1.862.476	1.917.032	1.962.252	2.038.774
13 – Ministère des Sports	35.525	37.397	39.334	41.003	41.599
14 – Ministère de la Santé	197.147	250.004	224.985	228.022	236.125
15 – Ministère du Logement.....	51.048	49.960	58.205	60.194	62.790
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	950.326	1.034.557	1.082.141	1.128.149	1.177.279
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale.....	3.876.723	4.179.806	4.366.366	4.480.818	4.745.706
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	59.318	65.127	65.230	64.759	66.062
20 et 21 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.320.309	1.438.253	1.486.155	1.538.883	1.596.345
22 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	106.489	103.880	107.163	109.098	112.894
23 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	22.597	22.996	22.770	22.890	23.180
24 – Ministère de la Digitalisation.....	188.702	212.015	214.705	216.178	218.399
25 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.....	21.912	23.700	24.245	26.324	26.797
26 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	6.189	6.807	7.394	7.555	7.701
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	16.878.092	18.425.125	19.129.557	19.733.141	20.639.695

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.242	1.265	1.286	1.307	1.337
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	480	489	498	507	517
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	200	204	207	212	216
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	4.887	8.319	8.547	8.780	9.130
11.300	13.90	Rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.287	—	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	15	16	16	17
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	440	543	446	448
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	85	85	85	85
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	122	102	104	106	108
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	60	30	30	30
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	78	51	52	53
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses.....	118	171	174	178	181
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	747	546	564	554	565
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	395	352	360	368

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	721	685	699	714
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	236	226	230	235
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	123	125	127	130
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	136	136	192
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	252	291	261	265
12.322	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	300	400	300	300
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	106	106	106	106
Total de la section 00.0			17.506	14.006	14.425	14.492	14.997
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	42.599	52.567	53.882	54.917	56.394
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805	1.932	2.348	2.419	2.508
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	435	718	738	758	781
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	703	1.524	1.662	1.690	1.728
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.953	4.964	5.068	5.169	5.312
Total de la section 00.1			50.495	61.705	63.697	64.953	66.723

00.2 — Conseil d'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.068	2.144	2.119	2.188	2.221
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	2.459	2.777	2.854	2.931	3.048
Total de la section 00.2.....			4.527	4.922	4.972	5.119	5.269
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	10.459	11.336	11.646	11.963	12.441
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement	4.136	4.034	4.144	4.257	4.427
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	201	209	212	215	220
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	31	31	31	31
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	838	800	850	850	850
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	873	922	937	953	975
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	87	102	104	106	108
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.452	1.450	1.500	1.500	1.500
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	483	1.812	905	515	133

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.360	2.500	2.500	2.500	2.500
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	50	50	50	50
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	22	23	23	23
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	859	859	882	906	942
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	1.100	915	930	951
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	150	150	150
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.236	5.648	5.236	7.124	7.278
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68	265	65	65	65
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	1.000	1.000	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	20	15	15	15	15
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.600	3.529	3.529	3.529	3.529

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	120	120	120	120
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86	50	50	50	50
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	10	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	220	220	220	220	220
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	1.000	1.000	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	2	—	—	—
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	*	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	6	3	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	8	—	—	—
		Total de la section 00.3.....	31.253	35.374	36.177	38.165	36.672
		Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005	01.10	Rémunérations du personnel.....	3.007	3.267	3.357	3.448	3.586
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	40	55	50	55
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	165	165	165	165

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	700	780	780	780	780
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	340	340	360	360
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	138	138	138	138	138
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information	50	50	50	50	50
33.001	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	10	10	10	10	10
Total de la section 00.4.....			4.398	4.791	4.895	5.001	5.144
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	557	571	586	602	626
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	—	52	53	54	55
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	4	4	4	4
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	25	26	26	26	27
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	200	200	200	200
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	7	5	5	5	5
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	64	65

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.5.....	898	923	939	960	987
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	4.724	4.826	4.958	5.093	5.296
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.	11	3	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	24	24	24	24
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	275	275	275	275
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	355	355	355	355
12.130	13.90	Frais de publication.....	27	27	27	27	27
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	145	215	215	215	215
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	433	424	424	424	424
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	29	29	29	47	48
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	228	256	275
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	723	780	780	780	780
		Total de la section 00.6.....	8.517	8.960	7.328	7.509	7.732

00.7 — Cultes			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	25.686	25.141	25.830	26.533	27.592
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	29	24	29	29	29
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	485	494	502	510	522
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	135	137	139	142	145
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
Total de la section 00.7.....			26.344	25.806	26.510	27.223	28.297
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.672	3.878	3.984	4.092	4.256
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	102	188	188	188	188
12.010	12.60	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	2	1	1	1	1

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116	100	100	100	100
12.013	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	8	8	8	8
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
12.041	13.90	Frais de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	50	*	*	*
12.081	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267	1.548	400	400	400
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164	85	90	90	90
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle.....	8	20	20	20	20
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	554	500	500	500	500
12.346	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	10	12	12	14

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	885	400	400	400
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	93	107	115	122
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	351	293	702	410
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	55	55	55	55
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.541	7.810	8.627	8.962	9.017
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
31.010	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.600	4.435	5.000	2.500	2.000
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	*	*	*	*
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.648	*	*	*	*
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.620	9.780	9.940	*	*
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
31.053	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	380	380	380	380

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	10.500	10.500	10.500	10.500
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	30	20	*
31.056	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	720	—	—	—
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	293	325	325	325	325
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	8	8	8	8
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.200	7.909	8.164	8.421	9.046
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.576	40.576	40.576	40.576	40.576
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	1.400	1.480	1.480	1.480	1.480
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.923	7.062	7.383	7.567	7.757
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	1.200	1.579	1.793	2.222	2.424
41.016	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.200	1.400	1.500	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.632	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	—	—	—	—

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.847	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information....	3	—	—	—	—
Total de la section 00.8.....			96.119	102.596	102.724	92.105	92.536
Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	448	546	561	577	600
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	6
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	10
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	*	4	4	4	4
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	9	9
Total de la section 00.9.....			486	588	604	620	644
Total du département 00.....			240.543	259.671	262.272	256.148	259.000

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	14.669	16.281	16.727	17.182	17.868
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	21	21	21	21	22
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.600	1.630	1.661	1.694
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	142	145	147	150
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	12	*	*	*
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	17	17	17	17
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	60	60	60	60
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	145	148	151	153
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205	205	250	250	205
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	510	519	529	539

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.253	01.40	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	622	622	700	700	357
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	676	717	705	1.327	1.715
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	40	40	45	46	46
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	366	373	380	387
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	18	18	18	19
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	25	25	25	25
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	18	10	10	10	10
33.017	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds "Asile, Migration et Intégration" (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	414	489	473	481
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	14	14	15	15
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	2	—	—	—	—

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.752	01.42	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 01.0.....	19.066	21.220	21.897	23.013	23.764
Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	17.642	18.265	18.766	19.276	20.045
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.368	11.577	13.313	13.646	13.987
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.269	2.048	2.188	2.298	2.412
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	383	402	422	443
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.563	16.047	16.448	16.860	17.281
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	1.000	1.100	1.100	1.100
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	491	499	507	519
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	699	805	819	835	852
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	616	2.760	2.735	2.751
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	222	235	235	239
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.803	1.780	1.803	1.803	1.832

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.647	7.355	6.647	6.744	6.866
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger, dons, cadeaux, pourboires, étrennes, divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.006	996	1.006	1.006	1.022
Total de la section 01.1.....			57.743	61.585	65.987	67.468	69.350
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	36	39	42	45
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	43	47	50	54
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.180	8.698	8.858	9.021	9.025
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité.....	1.105	1.100	1.110	1.130	1.150
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.130	4.125	4.201	4.282	4.366
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	51	52	53	54
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	275	280	285	290

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	547	570	555	540	525
Total de la section 01.2.....			14.361	14.897	15.143	15.403	15.509
Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions							
12.101	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles, charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques et contrôle des comptes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	65	65	65	70
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.661	1.800	2.025	2.150	2.300
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.095	1.100	1.100	1.100	1.100
Total de la section 01.3.....			2.812	2.965	3.190	3.315	3.470
Section 01.4 — Immigration							
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	20.196	20.639	21.204	21.781	22.650
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	480	490	500	510
12.012	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	250	307	260	265
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	698	688	701	715	729
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74	34	19	19	19
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	24	25	25	26
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	24	24	24	25
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.928	3.077	3.134	3.195	3.257
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.604	4.555	4.640	4.729	4.821
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	750	800	850	900
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	544	*	*	508
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	238	46	*	*	*
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	205	25	25	25	25
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	38	40	44	48	53
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.751	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement.....	11	*	—	—	—
12.752	13.90	Frais d'exploitation courants	—	*	—	—	—
		Total de la section 01.4	30.732	31.179	31.415	32.174	33.791
		Section 01.5 — Direction de la Défense					
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	4.484	5.379	5.527	5.677	5.904
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	938	930	700	700
12.190	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	12	66	66	66
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	230	109	98	39
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.538	70	491	493	495
12.300	02.00	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine de la cyber défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	781	1.739	1.739	1.739	1.650
12.301	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	12.210	14.668	15.317	15.400
12.302	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.050	5.100	5.100
12.310	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	750	750	750	1.000
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	10	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10	10	10	10	10

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	2.528	2.578	2.628	2.629
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	88	88	88	88
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243	254	248	264	249
35.035	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.000	31.833	26.572	26.414	20.116
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.170	17.000	23.500	25.000	26.500
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	10.000	11.500	14.000	14.000
35.038	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	4.255	5.156	6.802	7.080
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	2.950	2.950	2.950	750
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.570	2.020	2.020	2.020	2.020

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
35.541	13.90	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.....	341	—	—	—	—
		Total de la section 01.5.....	67.976	97.597	104.282	110.448	104.127
		Section 01.6 — Défense nationale					
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	66.934	69.648	71.557	73.503	76.436
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114	92	94	96	97
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.241	1.241	1.264	1.288	1.314
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	240	244	249	254
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	31	31	32	32	33
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	138	22	25	27	30
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	50	30	31	31	32
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	964	982	1.001	1.020
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.131	711	724	738	753

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	566	577	588	599
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	293	287	292	298	303
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	351	371	378	385	393
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.633	2.991	3.047	3.105	3.166
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	2.251	1.000	1.019	1.039
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.196	1.200	1.222	1.246	1.270
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	31	31	32
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.372	8.092	8.243	8.402	8.565
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.790	3.206	3.266	3.329	3.394
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.395	2.401	2.446	2.493	2.541
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.324	3.982	4.056	4.134	4.215
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	34	58	59	60	61
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	65	77	78	80	82
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.025	2.359	2.000	2.039	2.078

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices (frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil) et autres frais en relation avec exercices et manoeuvres. (Crédit sans distinction d'exercice).....	540	685	576	587	598
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	390	490	499	509	519
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	42	46	47	48	49
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	50	51	52	53
32.010	13.90	Compensation de gaz à effet de serre	—	400	407	415	423
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	89	91	92	39
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	3	1	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	1	—	—	—
12.690	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	17	—	—	—
12.820	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
12.850	02.10	Frais d'armement et munition.....	—	2	—	—	—
Total de la section 01.6.....			96.503	102.635	103.316	105.878	109.388
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	5.910	6.332	6.505	6.682	6.949
12.012	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	610	620	630

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	7	8	9	9	9
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	630	1.000	1.100	1.200	1.200
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89	300	300	300	300
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	100	120	150	150
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50	50	50	50
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	90	100	110	110
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.750	4.000	4.000	4.100	4.100
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	425	438	450	450	450
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.750	7.750	5.750	5.000	4.150
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	43.200	51.000	52.000	52.500	53.000

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	500	500	500
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	226.766	308.117	324.891	331.675	349.722
Total de la section 01.7.....			291.732	380.234	396.386	403.346	421.320
Section 01.8 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	11.499	12.537	12.880	13.231	13.758
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	12	12	15	20	22
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	53	56	60	63
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	449	462	476	491
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72	97	97	115	115
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.386	14.473	14.369	14.800	15.244
12.300	06.36	Frais de formation	42	42	60	78	78
12.302	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.919	29.529	30.951	31.195	32.547
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des personnes étrangères.....	27	30	30	30	30
33.012	06.36	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale et autres ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.230	31.012	31.446	32.389	33.361
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	187	120	—	—	—

01.8 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.010	06.36	Soutien ponctuel en faveur de certains ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	300	300	300	300
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	122	205	220	237	255
Total de la section 01.8			78.981	88.859	90.887	92.930	96.264
Total du département 01			659.905	801.172	832.501	853.974	876.982

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
02 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	4.511	4.560	4.685	4.812	5.004
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3	6	6	7	7
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	3	8	8	8	8
12.003	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	8	—	—	—	—
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	8	10	10	10	10
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	50	51	51	51
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	11	11	11	11
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	175	40	40	40
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	4	—	—	—	—
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139	150	120	150	120
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	60	40	40	40	40
12.262	13.90	Frais relatifs au nouveau département "Artothèque" du ministère. (Crédit non limitatif).....	—	30	*	*	*
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	80	80	80	80
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	26	26	26	26
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	15	28	28	28	28

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	70	70	70	70
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	154	125	125	125	125
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.....	31	—	29	29	29
12.305	08.00	Frais en relation avec l'utilisation de licences informatiques	—	40	40	40	40
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	661	900	1.000	1.000	1.000
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes des patrimoines culturel et naturel	40	48	40	40	40
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.312	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	65	65	65	65
12.313	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	60	60	61	61	61
12.314	08.00	Sauvegarde du patrimoine immatériel: dépenses diverses..	—	100	107	107	107
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	30	30	30	30
32.000	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	75	—	—	—	—
32.010	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	—	75	75	75	75
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	11.100	9.394	10.130	10.137	10.139

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	100	140	140	140	140
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	68	69	69	69
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	400	406	380	400	400
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.933	2.033	2.066	2.100	2.150
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	259	274	279	279	279
33.008	08.10	Participation au financement des activités de l'ensemble professionnel de musique contemporaine : United Instruments of Lucilin	—	500	750	1.000	1.250
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif)	6.500	9.000	3.400	—	—
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	800	700	750	800	850
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	30	45	45	45	45
33.012	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations	92	100	100	100	100
33.013	08.00	L'accès à la culture: subsides	80	90	90	90	90
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	78	85	85	85	85
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	867	885	907	930
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice)	40	400	418	418	418
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif)	2.000	2.108	2.000	2.108	2.715
33.036	08.10	Participation au financement des activités des fédérations et réseaux professionnels	—	1.151	1.151	1.151	1.151

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.037	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales.....	—	90	92	92	92
33.038	08.10	Aide à la structuration dans les différents domaines culturels.....	—	244	245	245	245
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	155	200	200	200	200
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles.....	375	425	425	425	425
34.070	08.10	Concours, récompenses et prix culturels.....	58	35	40	40	40
34.072	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif).....	—	10	10	10	10
35.010	08.00	Location d'une scène de théâtre dans l'intérêt du festival d'Avignon. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	30	30	30	30
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	228	228	228	228
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	40	40	40	40
41.011	08.00 08.20	Dotations à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	4.200	4.600	4.700	4.800	4.900
41.012	08.00	Dotations à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	22.150	24.100	24.500	25.000	25.500
41.013	08.30	Dotations à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.800	2.900	2.950	2.950	3.000
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain".....	2.600	2.695	2.750	2.850	2.950
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	8.400	8.900	9.000	9.100	9.200
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel.....	100	100	102	102	102

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.018	08.00	Réalisation par divers acteurs d'enquêtes statistiques nationales sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	25	—	—
41.019	08.00	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur "Arts Council".....	1.350	2.135	2.135	2.135	2.135
41.020	08.00	Convention avec le Fonds culturel national dans l'intérêt de l'organisation du volet culturel dans le cadre de l'exposition mondiale à Dubai.....	250	—	—	—	—
41.021	08.00	Dotation à la structure en charge du futur Centre des Monuments du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	690	865	870	870	870
41.051	08.20	Promotion de la culture dans les écoles	50	50	50	50	50
43.000	Divers codes	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.510	1.511	1.511	1.511	1.511
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	67	67	67	67	67
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288	300	300	300	300
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.631	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.502	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	1	—	—	—
12.512	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.761	08.00	Galerie d'exposition Korschthaus beim Engel: frais divers..	2	—	—	—	—
33.535	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes"	—	2	—	—	—

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.515	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain".....	—	2	—	—	—
		Total de la section 02.0.....	79.139	86.829	82.954	80.978	82.973
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.695	3.387	3.480	3.574	3.717
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	22	22	24	25	25
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	5	5
12.080	08.10	Bâtiments abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	19	20	20	21
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	244	200	200	200	200
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	1	2	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	87	85	85	85	85
12.261	08.10	Publication de l'inventaire scientifique: frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	135	140	145	150
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401	425	435	445	460
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	11	2	2	2	2
		Total de la section 02.1.....	3.481	4.282	4.394	4.508	4.672
		Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	7.506	7.813	8.027	8.246	8.575
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11

02.2 — Musée national d'histoire et d'art

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire et d'art	2.766	2.966	2.966	3.250	3.300
		Total de la section 02.2.....	10.283	10.790	11.004	11.507	11.886
Section 02.3 — Bibliothèque nationale							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	9.928	10.756	11.050	11.351	11.804
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	3	3	3	3
41.050	08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Bibliothèque nationale.....	6.418	7.124	7.550	8.022	8.022
		Total de la section 02.3.....	16.348	17.883	18.603	19.376	19.828
Section 02.4 — Archives nationales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	3.366	3.994	4.104	4.215	4.384
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	1	1	1	1
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Archives nationales.....	1.150	1.570	1.975	2.054	2.119
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri ..	485	485	485	485	485
		Total de la section 02.4.....	5.003	6.052	6.567	6.757	6.991
Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	4.973	5.086	5.226	5.368	5.582
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	23	30	23	23	23
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales.....	88	—	—	—	—

02.5 — Centre national de l'audiovisuel

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	35	35	35	35	35
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre National de l'Audiovisuel	2.900	2.875	2.900	2.950	3.000
Total de la section 02.5			8.019	8.026	8.184	8.376	8.640
Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	8.084	8.451	8.683	8.919	9.275
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	3	3	3
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	590	660	715	725	730
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	13	13	13	13	13
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	24	27	27	27	27
34.071	08.10	Prix national du patrimoine naturel "Präis Hëllef fir d'Natur"	—	5	5	5	5
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire naturelle	2.175	2.275	2.300	2.400	2.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.600	08.10	Indemnités d'habillement	—	1	—	—	—
Total de la section 02.6			10.890	11.437	11.748	12.094	12.555
Section 02.7 — Centre national de littérature							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.704	2.235	2.296	2.358	2.452
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre national de littérature	480	618	480	548	557
Total de la section 02.7			2.184	2.853	2.776	2.906	3.009

02.9 — MNHA. - Centre national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.498	2.524	2.593	2.663	2.769
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	4	3	3	3
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles préventives et d'urgence); dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	1.800	1.650	1.850	2.100
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique; fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470	2.470	2.470	2.513	2.546
12.300	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	233	280	233	270	274
32.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des entreprises privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	200	200	250	400
33.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des associations sans but lucratif et fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
34.090	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150	100	150	150
41.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	200	150	150	150
43.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150	100	100	100
43.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	90	90	90	90
Total de la section 02.9.....			7.509	7.882	7.603	8.054	8.597
Total du département 02.....			142.855	156.033	153.833	154.555	159.151

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales							
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	4.961	5.809	5.968	6.130	6.375
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	15	20	21	21
11.130	04.40	Indemnités pour services extraordinaires.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202	145	147	150	152
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	275	279	283	290
12.000	04.40	Indemnités pour services de tiers.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	13	19	19	19
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	710	1.000	1.015	1.030	1.050
12.010	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	3	3
	04.60						
12.012	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	74	50	60	60	60
	04.40						
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	2	2	2	2
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123	100	102	103	103
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126	150	200	200	200
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	217	217	230	250
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations.....	258	200	230	250	275

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	4	3	4	6	6
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	63	48	63	63	64
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	183	189	190	193	194
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28	20	20	25	25
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	273	287	290	290	290
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	66	—	—	—
		Total de la section 03.0.....	7.839	8.891	9.128	9.357	9.678
		Section 03.1 — Enseignement supérieur					
32.010	04.43 04.44	Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens.....	50	50	50	50	50
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	725	725	725	725	750
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	10	10	10	12	12

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin. (Crédit non limitatif).....	99	99	99	102	105
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131.000	144.000	145.000	147.000	147.000
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	15	*	*	*	*
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne.....	1.491	1.491	1.491	1.554	1.584
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne.....	166	166	166	166	166
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
41.011	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.297	2.341	2.371	2.417	2.452
41.012	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	600	700
41.013	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE «Plateforme Nationale d'Echange de Données»	—	6.000	7.000	8.000	9.000
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur.....	142	145	147	150	152
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center.....	207	207	207	207	207

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	72	73	74	75
		Total de la section 03.1.....	147.293	166.327	168.360	171.578	172.774
Section 03.2 — Université du Luxembourg							
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	5.570	5.244	5.387	5.534	5.755
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université".....	45	45	45	45	45
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR".....	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	215.600	220.670	223.950	228.780	234.880
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.	9.711	9.711	9.711	9.711	9.711
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	420	435	435	435	435
		Total de la section 03.2.....	231.381	236.140	239.563	244.540	250.861
Section 03.3 — Recherche et innovation							
33.000	04.60 08.30	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	646	646	662	662	662

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation	730	755	779	804	834
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	66.830	69.030	70.000	75.000	80.000
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	14.000	14.430	14.710	15.120	15.590
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	51.360	52.940	53.970	55.500	57.000
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	9.000	9.000	13.000	15.000
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	43.260	44.300	44.970	45.970	47.300
Total de la section 03.3.....			184.276	191.551	194.541	206.506	216.836
Total du département 03.....			570.790	602.908	611.592	631.981	650.149

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
04 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 04.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	9.960	11.293	11.603	11.918	12.394
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	62	62	65	68	71
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	41
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	770	770	780	790
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	80	75	75	75	75
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136	140	140	140	140
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	990	784	784	784	784
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.162	10.000	10.000	10.000	10.000
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.101	3.500	3.500	3.500	3.500
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	2	10	10	10	10
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	53.000	40.000	40.000	40.000
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
12.320	13.90	Restauration de documents anciens. (Crédit non limitatif).....	—	50	—	—	—
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	59	59	59	67	67
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.319	69.588	72.530	74.895	77.338
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le revenu national brut. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	384.347	420.738	414.010	419.390	423.632
35.002	13.90	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.600	14.000	13.600	13.200	12.700
35.010	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	66	67	67	67

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.230	1.900	1	1	1
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	3.300	3.848	4.110	4.390	4.390
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.879	55.036	56.061	57.143	58.260
93.000	01.20	Alimentation du fonds de rééquilibrage budgétaire institué par la loi modifiée du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 04.0.....			624.787	690.647	673.111	682.157	689.947
Section 04.1 — Inspection générale des finances							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	4.730	4.912	5.046	5.183	5.390
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	7	7	8	8	8
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	820	950	950	1.000	1.000
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	10	33	15	20	25
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	27	27	27
Total de la section 04.1.....			5.597	5.931	6.049	6.242	6.454

04.2 — Trésorerie de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	3.106	3.344	3.436	3.529	3.670
11.300	13.90	Régularisation de créances non recouvrables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34	27	27	27	27
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	—	117	117	61	61
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	110	56	56	56
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	3	17	10	10	10
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	12	14	20	21
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	200	300	310	320	330
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur avoirs en compte et dépôts à terme. (Crédit non limitatif).....	9.025	15.000	13.000	11.000	9.000
Total de la section 04.2.....			12.382	18.927	16.970	15.024	13.175
Section 04.3 — Direction du contrôle financier							
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	4.930	5.307	5.452	5.600	5.824
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau.....	6	6	6	9	9
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	1	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
Total de la section 04.3.....			4.945	5.321	5.467	5.618	5.842

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 04.4 — Contributions directes							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	82.252	90.069	92.537	95.054	98.847
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	80	136	136	136	136
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	25	25	25	25	25
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	42	43	43	43	43
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	134	148	148	148	148
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	4.015	3.250	3.250	3.250	3.250
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	250	250	250	250
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	5.405	20	20	20
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	976	6.277	1.050	1.132	1.159
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	103	88	88	88	88
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	740	1.301	881	881	881
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.831	12.108	12.108	12.108	12.108
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	339	300	300	300	300

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	180	180	180	180
		Total de la section 04.4	101.877	119.581	111.016	113.616	117.436
Section 04.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	40.521	42.785	43.957	45.153	46.954
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires.....	57	58	58	58	58
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif).....	217	217	217	217	217
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	81	83	83	83	83
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	15	16	17	18
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	16	17	18	18
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	980	1.000	1.025	1.050
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.650	4.900	5.090	4.820	4.620
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	50	55	60	65
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	215	215	215	220
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	975	1.375	1.375	1.375	1.375

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.030	1.278	1.314	1.296	1.296
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.070	1.250	1.250	1.300	1.300
12.320	01.22	Dépenses à faire dans le cadre de la procédure en débet en matière de faillite, règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	2.500	2.550	2.600	2.650
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	50	50	50	50
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	5	7	7	7	7
Total de la section 04.5			51.312	55.783	57.259	58.299	59.986
Section 04.6 — Douanes et accises							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	43.828	44.971	46.203	47.460	49.354
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	378	397	399	401	403
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	21	23	29	40	49
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	380	431	431	431	431
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	28	28	28
12.011	13.90	Frais de route et de séjour (Plan VIGILNAT). (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	330	350	350	350	350
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	921	921	950	980	1.010

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.900	6.200	6.400	5.900	5.400
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	44	46	44	44	44
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	580	631	600	600	600
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.009	1.000	1.000	1.000	1.000
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	270	272	272	274
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	440	440	440	440
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	66	73	73	73	73
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	—	—	—	—
12.820	01.22	Achats de biens et services spécifiques	—	1	—	—	—
		Total de la section 04.6.....	53.198	55.783	57.220	58.020	59.457
		Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	12.839	13.405	13.772	14.147	14.711
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	9	9	9	9	9
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	23	23	23	23
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	19	29	29	29
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	18	18	18	20	20

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.250	1.495	1.532	1.639
12.190	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel ...	17	17	17	18	20
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	287	350	350	350	350
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	487	479	479	479	479
12.300	01.22	Frais en relation avec les festivités "75 Joer Kadaster"	15	—	—	—	—
12.330	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	555	305	487	530	295
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	65	65	65	65
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	4	3	3	3	3
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	45	—	—	—	—
		Total de la section 04.7.....	15.621	15.978	16.782	17.240	17.678
		Section 04.8 — Dette publique					
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.100	6.100	6.100	4.350	4.350
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

04.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.600	103.218	86.324	55.647	62.623
93.000	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.864	819	1.199	1.839	3.127
Total de la section 04.8			112.564	110.137	93.623	61.836	70.100
Total du département 04			982.284	1.078.088	1.037.498	1.018.050	1.040.075

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 05.0 — Economie							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	22.055	25.337	26.031	26.739	27.806
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.704	1.789	1.861	1.935	2.012
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	660	700	700	700
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	17	17	17	17
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	348	352	356	360
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.300	1.250	1.300	1.350
12.121	11.10	Luxembourg Stratégie, Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	420	430	170	170
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	978	995	940	1.030	970

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	777	780	780	796	812
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	196	200	200	205	205
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	70	70	75	75
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	100	215	132	134	136
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	688	688	688	688
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.250	2.250	2.250	2.250	2.250
12.305	11.10	Luxembourg Stratégie, Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité: : frais de fonctionnement	60	90	92	93	94
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	75	—	—	—
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	778	816	840	866	892
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts et d'études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	105	15	30	30
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	5	5	5	5

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
14.010	07.50 11.10	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Gestion et entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public ou privé ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes: dépenses.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.100	700	500	400
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	250	2.500	2.500	2.500
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.271	889	900	900	900
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	250	100	110	130
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189	266	189	191	189
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	*	*	*	*
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	45	45	45	45

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
32.013	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP; dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses.....	512	542	542	542	542
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	150	205	205	205	150
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	55	55	55	55	55
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	101	101	154	101	154
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International".....	15	15	15	15	15
33.031	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées; sponsoring d'événements.....	100	100	100	100	100
33.032	13.90	Subside aux clusters logistique et maritime	—	85	85	85	85
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	131	131	131	131
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture	50	50	50	50	50
41.009	13.90	Participation financière à la Fondation Product Circularity Data Sheet (PCDS).....	—	800	800	800	800
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)".....	3.340	3.370	3.400	3.430	3.470
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	2.114	2.175	2.227	2.263	2.300
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	1.430	1.470	1.520	1.570	1.620
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	13.500	13.000	12.500	12.000
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation".....	1.700	1.700	1.734	1.769	1.804

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.018	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice).....	269	302	310	319	—
41.019	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.735	2.735	2.735	2.735	2.735
41.020	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "NEOBUILD". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	256	256	256	256
41.021	13.90	Dotation Luxembourg Space Agency. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.200	5.690	5.790	5.960
43.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : Participation aux frais de gestion et d'entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements, ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.002	13.90	Mise en place de personnes dédiées à la planification et la viabilisation de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'à la planification et la gestion d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements mutualisés réalisés en leur sein : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250	350	500	550
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	61	61	61	61
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	—	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
14.510	13.90	Gestion et entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes. Entretien des infrastructures publiques, des zones de verdure, des bassins de rétention et d'incendie, et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales.....	1.956	—	—	—	—
32.515	13.90	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises privées	—	150	—	—	—
Total de la section 05.0			64.246	72.269	74.564	74.967	75.630
Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
11.005	01.32	Rémunération du personnel.....	19.875	20.784	21.354	21.934	22.810
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	32	*	11	33	33
11.100	01.32	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	14	9	9	9	9
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	1	3	3	3	3
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	4	4	4	4
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	10	10	11	11
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	1.050	1.070	1.090	1.110
12.121	01.32	Centrale des bilans	50	50	50	50	50
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	350	370	370	370
12.190	01.32	Frais de formation	60	60	60	65	65
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	25	20	22	22	25

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.193	13.90	Conférence IARIW (International Association for Research in Income and Wealth); frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	—	25	—	—	—
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	570	575	585	581	585
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.200	1.198	1.239	1.295	1.241
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.350	2.067	1.970	2.252	2.163
12.302	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	390	409	409	342	297
12.310	01.32	Recensement de la population. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.890	520	260	260	100
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages.....	310	350	410	360	360
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	355	360	365	365
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	4	5	5	5	5
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	5	6	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research	990	990	1.100	1.130	1.160
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.621	13.90	Centrale des bilans	—	3	—	—	—
		Total de la section 05.1.....	30.405	28.844	29.308	30.187	30.772
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence					
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	1.331	1.454	1.494	1.535	1.596

05.2 — Conseil de la concurrence

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	30	30	30	30
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation.....	10	16	16	16	16
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	10	10	15	15
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	38	40	41	42
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	266	270	427	429	430
41.000	13.90	Participation financière à l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 05.2.....			1.637	1.818	2.017	2.066	2.129
Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes							
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	1.690	1.648	1.693	1.739	1.809
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5	10	10	10	10
41.050	12.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	300	*	200	200	200
Total de la section 05.4.....			1.995	1.658	1.903	1.949	2.019
Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	5.687	6.240	6.411	6.586	6.848
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	7	9	9	9	10

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	6	8	9	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	5	6	6	6
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	22	23	23	24
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129	129	135	201	176
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	27	48	35	38	55
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	211	90	97	140	99
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	80	87	93	103	105
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	1.177	1.182	1.205	1.212
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	19	24	24	19
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169	250	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515	550	566	583	600
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses.....	12	12	12	12	13
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie ...	—	—	15	15	15
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	188	233	236	240	244
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance".....	1.086	1.120	1.160	1.200	1.240
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15	—	—	—	—

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.013	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg; Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"	211	211	211	211	211
		Total de la section 05.5.....	9.287	10.212	10.527	10.907	11.186
Section 05.6 — Classes moyennes							
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	250	160	250	160
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	110	60	60	30	30
24.010	11.40	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	—	40	40	40	40
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	100	100	100	100
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	—	—	—	—
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125	125	125	125	125
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50
31.052	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305	300	315	320	320

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.150	900	900	900	900
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.150	2.150	2.150	2.150	2.150
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	115	115	125	125	130
41.003	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers. (Crédit non limitatif).....	—	25	—	—	—
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	50	150	150	150	150
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	800	800	800	800	800
41.006	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	650	600	500	400	300
41.007	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Observatoire National PME"	—	250	250	250	250
Total de la section 05.6.....			6.119	5.919	5.729	5.694	5.509
Section 05.7 — Tourisme							
12.120	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.124	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	885	430	430	430

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	10	15	15	15
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	900	1.100	900	1.100
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	486	481	491	501	511
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	330	380	380	380	380
12.302	13.90	Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets liés au développement du secteur touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	350	325	325	325
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	545	577	592	607	622
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	750	800	850	850	870
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	68	68	69	70
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.085	3.010	2.935	2.983	3.035
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	85	—	—	90

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	120	110	140	140	140
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	410	415	420	425	430
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	400	400	400	400
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.372	5.144	5.458	5.552	5.648
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.010	1.020	1.030	1.040
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	50	80	80	70	70
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	20	25	25	30
43.010	01.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	17	20	20	20	30
Total de la section 05.7.....			13.350	14.760	14.764	14.737	15.251
Total du département 05.....			127.039	135.481	138.812	140.508	142.495

06.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 06.0 — Dépenses générales							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	1.782	2.052	2.108	2.165	2.252
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	2	3	3	3
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	27	20	20	21
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	2	3	3	4
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	250	50	10	*
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.250	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	190	180	131	131	132
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	85	85	85	85
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
Total de la section 06.0.....			6.900	7.107	6.909	6.926	7.005
Section 06.1 — Police grand-ducale							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	228.463	248.525	255.335	262.280	272.745
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	52	53	54	55

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	52	54	54	54	55
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.300	1.300	1.420	1.550	1.600
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	165	175	190	190	190
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	67	68	69	70
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	71	71	50	75	100
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108	105	105	105	105
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	800	630	680	700	720
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91	120	120	120	120
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	39	25	30	40	50
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	420	440	450	460
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.753	2.908	2.853	2.903	2.953
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.894	4.002	4.087	4.189	4.293
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.539	3.870	3.870	4.050	4.150
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.146	1.585	1.620	1.650	1.650
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	474	818	868	780
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	115	125	150	175

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.903	2.684	2.519	968	594
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	900	1.000	1.100	1.200	1.200
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	40	41	42	43
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.600	3.613	3.581	3.622	2.816
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.168	5.500	5.600	5.700	5.800
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.035	11.377	11.448	11.580	11.758
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	240	237	251	254
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28	44	45	45	50
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	43	55	60	62	64
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	40	41	43	45	46
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	52	55	56	57	58
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.114	2.014	2.119	2.391	1.903
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	347	352	365	375	380

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	70	—	—	—
12.850	13.90	Frais de d'armement et munitions.....	176	—	—	—	—
		Total de la section 06.1.....	267.502	291.583	299.132	305.835	315.236
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	4.704	5.121	5.262	5.405	5.620
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	149	152	158	150	153
		Total de la section 06.2.....	4.853	5.273	5.420	5.555	5.774
		Total du département 06.....	279.255	303.963	311.460	318.316	328.015

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 07.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	8.207	9.988	10.262	10.541	10.962
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	5	5	5	5
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	2	3	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	70	70	20	20
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	150	150	150	150
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	1	2	3	3
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses	18	64	84	84	84
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	468	1.404	1.500	250	250
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	30	30	30	30
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	43	13	13	13
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	163	113	13	13

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	89	89	89	89
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	290	290	290	290
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156	160	165	170	175
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	18	8	8	8	8
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	3	3	3	3
33.013	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	—	15	15	15	15
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.035	1.200	1.200	1.200	1.200
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	40	141	41	41	41
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire.....	4	—	—	—	—
12.811	13.90	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice	2	—	—	—	—

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.550	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	—	1	—	—	—
		Total de la section 07.0.....	11.834	14.866	15.081	13.966	14.391
Section 07.1 — Services judiciaires							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	84.965	89.112	91.554	94.044	97.796
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	70	70	72	72	72
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	10	11	11	11	11
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	38	38	38	38
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.247	4.449	4.532	4.620	4.710
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	33	35	36	36	37
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305	305	311	317	323
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49	49	50	51	52
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.403	2.222	2.263	2.307	2.352
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	585	600	550	550	550
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	167	170	173	176

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	12	12	12	12
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	620	675	688	701	715
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.989	2.136	2.149	2.164	2.178
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.175	9.332	8.786	8.786	8.786
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	49	25	25	26	26
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138	139	142	144	147
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	16	16	16	17	17
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	31	31	32
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	880	880	880	880	880
33.001	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	131	131	131	131
33.002	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif).....	95	150	150	150	150

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.090	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	235	242	250	260
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	125	125	127	130	132
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	90	80	81	83	85
34.092	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif)	—	50	50	50	50
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	20	24	25	26	27
44.000	13.90	Dotation pour le bureau de gestion et de recouvrement des avoirs. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	*	*	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	2	2	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs	*	—	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	*	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	56	76	—	—	—
33.500	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch	83	—	—	—	—
Total de la section 07.1			113.385	118.198	120.143	122.820	126.766
Section 07.2 — Administration pénitentiaire							
11.005	03.30	Rémunération du personnel	45.265	52.153	53.582	55.039	57.235
11.100	03.30	Direction: Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	211	236	240	244	250
11.110	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.111	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.112	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Indemnités pour pertes de caisse.....	—	*	*	*	*
11.120	03.30	Direction: Gratifications pour croix de service.....	38	40	38	39	39
11.130	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires.....	56	67	38	39	39
12.000	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers.....	6	8	6	6	6
12.010	03.30	Direction: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	3	3	3	3
12.011	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	17	16	17	17	18
12.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.013	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	7	45	45	46
12.020	13.90	Direction: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	5	5	5	5
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	14	15	15	16
12.022	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	23	24	24	25
12.023	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	8	15	15	15
12.040	03.30	Direction: frais de bureau.....	9	10	9	9	9
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau.....	28	31	31	32	32
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau.....	11	11	12	12	12
12.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau.....	—	32	30	32	33
12.044	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau.....	—	8	8	8	8

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.050	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6	6	6	6	6
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	379	371	304	210	210
12.052	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	13	13	13	14
12.053	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	103	250	260	268
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	56	83	84	85	87
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	11	27	28	28	29
12.062	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications.....	—	66	100	105	108
12.070	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	123	195	220	220	220
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	235	221	230	234	235
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	48	48	50	51	52
12.082	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	—	164	150	160	165
12.083	13.90	Direction: exploitation et entretien;dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	21	20	20	21
12.084	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.496	1.496	1.500	1.475	1.475
12.085	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	399	398	405	413	421

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.086	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	831	760	770	793
12.125	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	100	100	52	52
12.141	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	100	100	100	80	80
12.150	13.90	Direction : frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83	89	83	85	85
12.151	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.876	3.717	3.300	2.200	2.000
12.152	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	699	714	720	727	735
12.153	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	350	1.500	1.600	1.648
12.190	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	200	150	160	170
12.191	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133	108	110	112	114
12.192	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	25	25	25	26
12.193	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	352	105	110	113
12.210	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.380	1.399	1.200	950	850

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.211	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152	170	173	176	179
12.212	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	250	1.000	1.100	1.133
12.213	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.023	850	650	600
12.214	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50	800	850	876
12.230	13.90	Direction: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1	1	1	1
12.231	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2	2	2	2
12.232	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2	2	2	2
12.233	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	29	5	5	5
12.234	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1	1	1	1
12.250	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44	—	—	—	—
12.260	13.90	Direction: Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182	84	50	51	52
12.310	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	210	202	171	141	131
12.311	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	285	285	260	220	200
12.312	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	40	39	40	41	42
12.313	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	48	48	49	50	51

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.314	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	—	363	300	320	330
12.315	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	—	146	200	210	216
12.320	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	238	227	230	234	240
12.321	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	166	177	180	184	187
12.322	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	—	98	100	120	124
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	128	130	133	136
12.331	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg et de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.797	7.637	7.764	7.893	8.073
12.332	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	5.000	5.083	5.199
12.333	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe.....	21	9	8	8	8
12.335	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif).....	6	4	6	6	6
12.340	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.350	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	93	93	85	75	70
12.351	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	11	11	11	11	12
12.352	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	—	154	100	100	103
12.353	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	—	3	3	3	3
12.354	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	*	*	10	*	*
12.370	03.30	Direction: Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.122	1.575	1.601	1.628	1.665
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	533	547	568	593	619
34.090	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.356	1.355	1.600	1.400	1.300
34.091	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	244	266	266	266	266
34.092	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	—	144	1.000	1.000	1.030
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.540	13.90	Frais de bureau.....	*	—	—	—	—
12.550	13.90	Direction: frais de télécommunication	—	3	—	—	—
12.821	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières.....	1	*	—	—	—
12.831	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL.....	4	—	—	—	—

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.850	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service.....	*	—	—	—	—
33.500	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus.....	—	11	—	—	—
Total de la section 07.2.....			67.657	81.011	88.204	88.299	90.636
Section 07.3 — Juridictions administratives							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	4.886	5.118	5.259	5.402	5.617
11.100	03.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	431	492	492	492	492
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	16	17
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	92	240	240	240
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	10	5	5	5
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	111	116	118	119	120
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
Total de la section 07.3.....			5.713	6.037	6.323	6.468	6.686

07.4 — Conseil national de la Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 07.4 — Conseil national de la Justice							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	—	*	*	*	*
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	—	100	100	100	100
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif)	—	100	100	100	100
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	1	1	1
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1	1	1	1
Total de la section 07.4			—	202	202	202	202
Section 07.5 — Bureau de gestion des avoirs							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	—	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif)	—	300	300	300	300
Total de la section 07.5			—	300	300	300	300
Total du département 07			198.589	220.614	230.253	232.054	238.981

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	5.558	5.637	5.792	5.949	6.187
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	715	631	648	666	693
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	1.500	1.127	1.150	1.150	1.150
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	64	70	70	70
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	397	400	400	400
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	24	50	50	50
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129.975	130.935	260.260	331.830	408.200
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	19	19	19	19	19
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	21	40	40	40
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	340	350	360	280	280
12.190	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel ...	180	160	140	120	120
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	17	20	20	20	20
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151	155	200	260	270
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.310	3.212	3.212	3.217	3.222
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.916	2.696	2.696	2.696	2.696
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.800	2.600	2.800	2.800	2.800

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
41.001	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics.....	—	—	—	—	130
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	23	—	—	—
11.650	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires	13	—	—	—	—
		Total de la section 08.0.....	148.303	148.254	278.040	349.750	426.529
		Section 08.1 — Pensions					
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660.634	683.460	709.432	742.566	767.032
		Total de la section 08.1.....	660.689	683.515	709.487	742.621	767.087
		Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	10.465	12.155	12.488	12.828	13.340
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

08.2 — CGPO		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	512	1.570	1.600	1.650	1.700
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	200	280	280	280	280
12.190	13.90	Frais de formation du personnel	—	30	30	30	30
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	120	90	90	90	90
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	15	15	15	15
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	371	430	430	430	430
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	*	—	—	—
		Total de la section 08.2	11.716	14.578	14.941	15.331	15.893
		Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	3.940	4.721	4.851	4.983	5.182
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	379	310	310	310	310
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	886	886	886	886	886
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	740	713	750	750
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	51	51	51	51	51
12.261	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses.....	—	35	35	35	35

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
Total de la section 08.3.....			6.226	6.763	6.866	7.035	7.234
Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.245	1.177	1.210	1.243	1.292
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	6	7	7
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	4	2	4	4	4
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	40	20	10	10
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	16	17	18	18	18
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	102	102	105	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	13	15	15	15
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	1	25	10	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.690	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	1	—	—	—
Total de la section 08.4.....			1.535	1.387	1.391	1.408	1.457

08.6 — Service médical - Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	1.454	1.775	1.824	1.873	1.948
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	7	7	7	7	7
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	32	38	38	38
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38	38	38	38	38
Total de la section 08.6.....			1.553	1.868	1.923	1.972	2.047
Total du département 08.....			830.022	856.366	1.012.647	1.118.116	1.220.247

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 09.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	8.959	10.216	10.495	10.781	11.211
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	7	6	6	6
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	30	30	30	30
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	36	36	36	36
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	*	*	*
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	45	45	45
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	15	15	15	15
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	135	150	150	150
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	40	40	40	40
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	60	60	60	60
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	92	93	93	94

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.301	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	5.000	5.000	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 09.0.....	9.489	15.784	15.994	11.279	11.711
		Section 09.1 — Finances communales					
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	18.269	19.756	21.011	21.949	23.181
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	823.634	933.914	1.025.085	1.109.045	1.202.686
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	356.816	427.932	457.172	484.330	512.619
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	13.600	13.400	13.200	13.000	12.800

09.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	46.983	53.759	50.664	51.482	52.300
		Total de la section 09.1.....	1.261.879	1.451.338	1.569.710	1.682.385	1.806.164
		Section 09.3 — Caisse de prévoyance					
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.527	61.021	61.500	63.161	63.161
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	4.500	4.900	4.950	4.900
		Total de la section 09.3.....	62.527	65.521	66.400	68.111	68.061
		Section 09.5 — Incendie et Secours					
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché.....	—	—	*	—	—
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	240	240	240	240
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.030	13.90	Subvention extraordinaire au comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 asbl	—	100	—	—	—
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	2	2	2	2
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif).....	26.042	32.204	34.000	36.000	38.000
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	5.805	4.500	4.600	4.700	4.800
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif).....	5.000	5.100	5.200	5.300	5.400
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.997	52.401	55.459	58.521	61.696
43.000	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
Total de la section 09.5.....			82.146	95.608	100.562	105.824	111.199
Total du département 09.....			1.416.041	1.628.251	1.752.666	1.867.598	1.997.134

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
10 et 11 — MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 10.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	32.927	37.322	38.345	39.388	40.959
11.060	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	45	45	45
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	110	111	112	113
12.001	Divers codes	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106	105	106	107	108
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	56	56	56	56
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109	100	100	100	100
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	16	18	21	21
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.130	2.116	2.155	2.197	2.240
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	90	90	90	90
12.121	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études	*	—	*	*	*
12.190	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	*	3	3	3	3

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.261	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.922	30.200	25.768	26.172	26.589
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	71	29	29	30	30
12.302	Divers codes	Maison de l'Oriente: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104	300	120	120	120
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103	100	100	100	100
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	298	470	470	470	470
12.305	Divers codes	Mise en place de l'accueil virtuel de la Maison de l'Oriente: part nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.306	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	10	10	10	10	10
12.307	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
12.308	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	25	25	25	25
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	200	200	345	352	358
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	18	18	18	18
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	12	12	12	12

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.982	5.844	6.028	6.217	6.452
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif).....	975	1.196	1.234	1.273	1.321
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	725	725	725	725	725
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	2.935	3.075	3.000	3.000	3.000
33.004	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl.....	115	115	123	125	125
33.012	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future"..	89	—	—	—	—
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides.....	151	—	—	—	—
33.014	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	19	60	60	60	60
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	225	225	225	225	225
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	590	520	520	520	520
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORÉ chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie.....	340	340	342	342	342
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.467	1.300	1.350	1.400	1.425
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	25	25	25	25
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	370	280	350	350	350
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.935	7.700	8.000	8.000	8.484
Total de la section 10.0.....			79.337	94.727	91.909	93.690	96.523

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	6.950	7.795	8.008	8.226	8.554
41.050	04.10	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif).....	4.071	8.750	9.500	9.550	11.000
Total de la section 10.1.....			11.020	16.545	17.508	17.776	19.554
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	9.266	9.682	9.947	10.218	10.626
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	786	725	775	814	834
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.620	9.500	10.000	10.400	10.660
41.050	04.01	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	4.858	4.858	4.950	5.190	5.370
Total de la section 10.2.....			23.530	24.765	25.672	26.622	27.490
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	2.944	3.532	3.629	3.728	3.876
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	4	4	4	4
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	72	107	107	107	107
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	6	7
12.140	04.10	Frais de sensibilisation et d'information	—	25	25	25	25
12.191	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	41	50	50	50	50

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	20	22	22	22
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves.....	29	35	35	20	20
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	7.275	7.500	7.675	7.700	7.700
41.010	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	75	77	79	81
Total de la section 10.3.....			10.476	11.354	11.630	11.741	11.892
Section 10.4 — Enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	407	396	407	418	434
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers	11	11	11	11	11
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	1	—	—	—	—
12.190	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses.....	9	9	9	9	9
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	3	3	3	3
33.000	08.00	Convention avec l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe.....	65	70	70	73	73
33.001	08.00	Convention avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg.....	15	53	15	15	15
33.005	08.00	Subside à destination d'associations sans but lucratif pour des projets pédagogiques de l'enseignement musical	—	85	85	85	85
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	10	8	5	5	5

10.4 — Enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif).....	186	173	186	200	203
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".....	210	210	250	250	275
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	18.269	19.756	21.011	21.949	23.181
43.001	08.00	Participation aux frais liés à la prestation de projets pédagogiques par des enseignants de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
Total de la section 10.4.....			19.186	20.873	22.153	23.118	24.395
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.229	120.941	122.949	124.984	127.841
Total de la section 10.5.....			115.229	120.941	122.949	124.984	127.841
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	7.664	8.224	8.449	8.679	9.025
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123	90	90	90	90
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
41.050	04.10 02.00	Dotation financière de l'Etat au profit du Service des restaurants scolaires "Restopolis". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.589	26.510	25.781	25.822	25.865
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	2.100	—	—	—	—

10.6 — Service des restaurants scolaires			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.052	04.10	Dotation supplémentaire au Service des restaurants scolaires résultant d'aléas de fonctionnement non maîtrisables sur les sites existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	—	—	—	—
Total de la section 10.6.....			27.483	34.831	34.328	34.598	34.987
Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
11.005	04.52	Rémunération du personnel.....	75.508	85.693	88.041	90.436	94.044
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	30	30	30	30
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	8
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97	100	100	100	100
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	125	130	130	130	130
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	11	10	10	10	11
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	60	60	60	60
12.140	04.52	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés	20	20	50	50	50
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	60	60	60
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	110	115	115	115	115
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	210	250	250	250	250

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	110	160	160	160	160
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	130	135	135	135	135
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	790	793	793	793	793
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	55	57	57	57	57
12.277	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	13	11	11	1	11
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	18	19	19	19	19
12.280	04.52	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	19	2	19	19
12.300	04.52	Mesures supplémentaires à mettre en place auprès d'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire – dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.500	2.500	2.500	2.500
12.301	04.52	Scolarisation des élèves hospitalisés ou en rémission – dépenses diverses	—	44	48	48	48
33.000	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des enfants et jeunes à besoins spécifiques dans des institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	*	*	*	*
33.001	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés œuvrant au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques.....	—	4.770	4.495	5.000	5.000
33.003	06.34	Participation de l'État aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	36	36	36	37	38
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	1	1	1	1	1
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques	6	6	6	6	6
35.010	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive	17	19	19	19	19

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.011	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.174	1.000	1.000	1.000	1.000
35.020	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	820	900	900	900	900
35.021	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger à la demande des instances autres que la commission nationale d'inclusion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	427	500	500	500	500
41.010	04.52	Conventions avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	421	485	485	495	63
41.050	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	537	537	547	557	568
41.051	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre des compétences relatives à la vue.....	190	350	350	350	350
44.000	04.52	Caritas Jeunes et Familles asbl: participation de l'État aux frais de fonctionnement du service "Dys-Positiv"	790	—	—	—	—
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt d'élèves à besoins spécifiques	57	58	58	58	58
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.550	—	—	—	—
44.008	04.52	"Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	2.225	—	—	—	—
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	488	490	490	490	490
Total de la section 10.7			86.176	99.404	101.465	104.394	107.593
Section 10.8 — Service de la formation des adultes							
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	8.022	9.611	9.875	10.143	10.548

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41	67	69	71	74
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	418	448	546	555	568
12.250	04.53	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	575	585	594	608
12.251	04.53	Mise en place d'une université populaire: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	813	827	840	860
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.634	1.665	1.697	1.730
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices	350	355	361	367	375
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98	145	148	151	153
35.010	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec les associations organisatrices étrangères. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	20	20	20	20
35.020	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec prestataires institutionnels à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	20	20	20	20
41.050	04.53	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation des adultes.....	760	517	526	536	547
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	661	800	986	1.002	1.025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	80	—	—	—

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.503	13.90	Participation financière aux institutions soci-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateur.....	—	6	—	—	—
		Total de la section 10.8.....	11.600	15.091	15.628	15.997	16.528
		Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
11.005	04.20	Rémunération du personnel.....	48.632	74.509	76.551	78.633	81.770
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	77	77	77	77
11.132	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.038	500	500	500	500
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	140	110	110	110	110
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	11	11	11	11	11
12.260	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants.....	327	327	327	327	327
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	11	—	—	—	—
		Total de la section 10.9.....	50.239	75.537	77.579	79.661	82.798
		Section 11.0 — Enseignement fondamental					
11.005	04.20	Rémunération de personnel.....	676.175	706.924	726.293	746.048	775.816
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	220	220	220	220
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.300	4.736	4.736	4.736	4.736

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	24	19	20	20	20
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	15	15	16	16
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	30	—	31	31
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185	150	150	150	150
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	10	5	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école".....	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	235	200	200	200	200
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	1.266	1.427	1.499	1.574	1.652
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.178	1.325	1.325	1.325	1.325
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	500	460	460	460
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	660	680	700	720
43.009	04.12	Participation aux frais liés à la prestation des cours de musique par des chargés d'enseignement musical dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
Total de la section 11.0.....			684.755	716.213	735.605	755.486	785.353

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.005	04.33	Rémunération du personnel.....	713.896	782.803	804.252	826.128	859.090
11.100	04.33	Indemnités d'habillement.					
	04.34	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69	70	70	70	70
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires.					
	04.34	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.502	2.200	2.273	2.314	2.355
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires.					
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.374	23.000	23.000	23.000	23.000
11.150	04.33	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant.					
	04.34	(Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	04.33	Indemnités pour services de tiers.					
	04.34	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	820	1.000	1.000	1.000	1.000
12.010	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.					
	04.34	(Crédit sans distinction d'exercice).....	86	80	80	80	80
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	*	5	5	5	5
12.300	04.33	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études.					
	04.34	(Crédit sans distinction d'exercice).....	2	3	5	5	5
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation.					
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.011	1.200	1.200	1.200	1.200
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	30	30	30	31	31
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl".					
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540	532	541	552	563
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel-restaurant d'application.					
		(Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.085	04.33 04.34	Dotation financière de l'Etat au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général: frais de fonctionnement.....	21.282	22.623	22.623	22.623	22.623
		Total de la section 11.1.....	761.613	833.546	855.080	877.008	910.023
Section 11.2 — Institut national des langues							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	16.789	19.720	20.260	20.811	21.641
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	*	*	*
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	70	71	72	74
		Total de la section 11.2.....	16.850	19.790	20.331	20.883	21.715
Section 11.3 — Service de la formation professionnelle							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	18.398	20.750	21.319	21.899	22.772
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	500	500	500	500
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	710	750	750	750	750
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	475	490	505	525
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	675	675	675	675
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	550	600	650	650

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	120	120	120	120
12.306	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet formation Diplom+ et des projets similaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	744	758	772	788
12.307	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	664	676	689	703
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45.349	42.000	40.300	40.300	40.300
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.750	2.500	769	777	780
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.500	10.750	10.930	11.110	11.365
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.675	2.350	2.424	2.500	2.595
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.002	04.00	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides.....	—	154	157	160	160
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	91	100	103	106	110
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	851	852	868	885	902
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.786	4.704	4.782	4.861	4.972

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers.....	2.100	2.250	2.404	2.450	2.498
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.946	1.946	1.946	1.946
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de Worldskills Luxembourg.....	43	—	—	—	—
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise	88	110	115	117	119
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la réforme du brevet de maîtrise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.425	1.425	1.425	1.425	1.425
41.007	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre d'Agriculture pour le développement de la formation CCP ouvrier agricole	—	10	10	10	10
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	2.350	2.580	2.614	2.687	2.740
41.050	04.34	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif).....	2.300	5.229	2.860	2.888	2.888
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	66	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	12	—	—	—
Total de la section 11.3.....			104.881	102.487	97.814	99.003	100.512
Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	220	220	210	200
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308	310	310	310	310

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.190	06.36	Frais d'organisation de la Semaine nationale de l'Enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	171	60	*	*
12.250	06.36	Mise en place de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse.....	*	—	—	—	—
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	45	35	25	*
12.301	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique des services socio-éducatifs des lycées.....	18	15	15	15	15
12.302	04.00	Centres familiaux.- frais de fonctionnement et frais divers...	—	900	525	525	525
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	143	50	50	50	50
12.311	04.00	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans le Secteur de l'Aide à l'Enfance et à la Famille. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	55	55	55	55
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.500	220.400	229.784	238.976	248.535
31.041	06.36	Participation de l'Etat aux frais de formations continues organisées par des organismes de formation agréés et conventionnés, gérés par des entreprises commerciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
32.010	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	*	*	*	*
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.264	18.729	19.319	19.927	20.680
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.487	1.534	1.582	1.642
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.650	15.788	16.285	16.798	17.433

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133	991	861	888	922
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.129	5.027	5.069	5.166	5.267
33.009	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services logements pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.288	1.334	1.382	1.440
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	105	105	105	105	105
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	93	30	30	30	30
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	110	110	113	117	121
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un soutien au secteur de l'éducation non-formelle des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.402	9.627	9.930	10.243	10.630
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.500	232.400	239.748	247.300	256.648
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.900	19.972	20.601	21.250	22.053
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	491	491	491

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.800	3.273	3.377	3.483	3.615
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.100	11.514	11.877	12.251	12.714
33.045	06.32	Mesures d'urgence dans l'intérêt de l'enfance et de la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.000	14.400	15.335	15.818	16.416
41.010	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public Centre national de Prévention des Addictions - CNAPA.....	126	240	249	257	268
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	502	530	502	502	502
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	559	568	588	609	635
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	121.900	126.064	130.035	134.951
43.006	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur communal de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	—	220	225
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.268	1.083	1.117	1.153	1.196

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes	75	—	—	—	—
33.534	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	14	—	14	—	—
		Total de la section 11.4.....	601.622	681.229	705.597	729.774	757.675
		Section 11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	11.449	12.281	12.617	12.960	13.478
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	33	35	40	40	40
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	74	70	75	80	80
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	13	13	15	15
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	80	75	75	75
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	568	635	675	691	707
12.251	06.32	Services prestés par le département prévention: frais d'exploitation, dépenses diverses	255	325	340	340	340
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	33	36	36	36	36
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	321	262	266	270	277
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	14	14	18	20	20
		Total de la section 11.5.....	12.813	13.751	14.156	14.528	15.067

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	16.775	18.076	18.571	19.076	19.837
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	16
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	13	13	13	13
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	52	115	128	131	133
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement	4	—	—	—	—
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	14	15	15	16	16
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	5	5	5	5
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	55	56	57	58
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et thérapeutiques et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	138	141	143	146
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	251	250	266	272	277
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie et en faveur du bien-être des jeunes du centre socio-éducatif et frais divers.....	16	—	—	—	—
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	539	365	380	387	395
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	18	—	—	—	—
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	493	540	550	560	571

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.300	06.32	Dépenses relatives à l'encadrement et au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières, frais divers. (Crédit non limitatif).....	101	339	353	360	367
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreibern et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	496	504	514	524
Total de la section 11.6.....			19.182	20.420	20.997	21.548	22.357
Section 11.7 — Office national de l'enfance							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	6.674	7.603	7.811	8.024	8.344
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	80	136	139	142
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	8	8	8	8
12.020	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5	6	6	6
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	11	14	14	14
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	60	60	66	68	69
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE ..	46	72	98	100	102
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	109	110	110	110
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.143	7.268	7.497	7.733	8.026

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.400	71.000	73.237	75.543	78.399
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.795	6.854	7.070	7.293	7.568
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.527	37.688	38.875	40.099	41.615
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.260	7.178	7.404	7.637	7.926
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.365	10.600	10.600	10.600	10.600
Total de la section 11.7			129.466	148.535	152.932	157.374	162.928
Section 11.8 — Service national de la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	15.543	16.677	17.134	17.600	18.302
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	102	104	106
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	16	16	16	16
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	292	280	285	289	296
41.050	06.32	Dotation financière de l'Etat au profit du Service National de la Jeunesse.....	7.328	8.350	8.569	8.735	8.905
41.051	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	2.860	3.600	3.500	3.500	3.500
41.052	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service National de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	1.152	4.470	4.470	4.470	4.470

11.8 — Service national de la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.580	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	—	—	442	—	—
		Total de la section 11.8	27.293	33.498	34.523	34.719	35.600
		Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	4.997	6.417	6.593	6.772	7.042
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	260	260	260	260
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.773	1.600	1.700	1.800	1.853
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	75	75	75	75
11.133	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	20	20	20	20
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.070	2.175	2.175	2.175	2.175
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif; frais d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	806	700	800	880	731
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	238	290	290	290	290
12.193	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375	335	335	335	335
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	85	120	120	120	120

11.9 — IFEN		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	75	70	75	81	83
		Total de la section 11.9.....	10.686	12.062	12.443	12.808	12.984
		Total du département 10 et 11.....	2.803.440	3.095.599	3.170.297	3.255.714	3.373.817

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 12.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	10.416	11.710	12.031	12.358	12.852
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	10	15	15
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	153	158	163	169
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	5	12	20	20	20
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	9	9	9	9	9
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	30	30	30	30
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	8	8
12.120	13.90	Frais en relation avec l'accessibilité à l'information. (Crédit non limitatif).....	50	30	30	30	30
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	90	90	90	90
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	2	2	2	2	2
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	130	140	140	145	145
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315	312	314	319	319

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	804	777	330	*	*
Total de la section 12.0			12.097	13.298	13.191	13.208	13.708
Section 12.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	70	114	114	114	114
12.251	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	15	15	15	15	15
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	3	1	3	3	3
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif)	6	6	6	7	7
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.322	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes	140	195	195	195	150

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.331	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses.....	96	83	96	110	118
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	35	35	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	11	9	11	12	12
12.334	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"; dépenses diverses.....	7	21	18	18	18
12.335	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	110	135	50	50
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	*	20	*	20	*
32.021	13.90	Congé pour soutien familial: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	8.256	8.580	9.580	10.324	11.384
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	411	452	462	705	731
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.200	6.200	6.200	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.115	1.150	1.150	1.150	1.150

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	86.711	96.588	103.057	109.877	121.502
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif).....	172	172	172	172	172
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR	788	634	634	634	634
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	25.415	29.334	31.392	34.014	37.180
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	149	51	51	51
33.042	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.744	1.837	1.869	1.901	1.957
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	280	280	280	280
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	9.920	10.959	11.639	12.083	13.061
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.843	1.790	1.790	1.790	1.790

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.054	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives et d'activités contribuant à la citoyenneté, intervenant au niveau de l'entraide et traitant des sujets du vieillissement ainsi que de la prise en charge de la personne âgée	295	165	180	180	180
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de soutien et de suivi de l'entourage des personnes en fin de vie dans le cadre du maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142	150	150	150	150
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	105	110	115
33.058	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"	36	18	23	23	23
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	110	110	110	110
34.014	06.20	Centres d'hébergement d'urgence: prestations sociales et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	12	12	12	12	12
41.011	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Centre de la Communication Accessible à Tous". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	425	425	425	425

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	1.806	2.015	2.066	2.118	2.198
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	20	*	20	*	20
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	373	373	327	327	327
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.123	13.826	14.197	14.579	15.063
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	520	570	585	601	625
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.831	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses	—	*	—	—	—
Total de la section 12.1			160.105	176.686	187.293	198.582	216.049
Section 12.2 — Intégration							
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	*	*	*	*
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	4	7	7	7
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	30	30	30	30
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	17	100	100	40	20
12.300	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.428	1.550	1.550	1.550	1.550
12.310	13.90	Frais de formation	8	8	8	8	8
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement	30	30	30	30	30

12.2 — Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.038	4.191	4.527	4.874	5.298
33.001	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	50	100	100	100
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations	122	50	50	50	50
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	330	150	150	150	150
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	300	400	400	400	500
Total de la section 12.2.....			6.476	6.563	6.952	7.239	7.743
Section 12.4 — Fonds national de solidarité							
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel.....	8.304	8.659	9.380	9.875	10.159
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	177	249	249	249	249
12.125	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	—	5	5	5	5
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	528	523	532	540	553
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.078	1.075	1.080	1.090	1.100
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	57	58	60	61

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.398	1.495	1.415	1.415	1.415
34.010	06.20	Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190.384	195.655	208.766	215.539	225.249
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106	92	79	68	59
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	648	468	502	537	588
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.594	53.884	55.896	57.994	60.183
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.793	6.897	7.032	7.170	7.366
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.984	54.943	56.983	58.041	60.023
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.769	48.577	47.478	46.518	45.546
Total de la section 12.4.....			352.824	372.579	389.455	399.099	412.553

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
42.000	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.236.776	1.269.106	1.295.041	1.318.345	1.362.031
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 12.5.....			1.236.776	1.269.106	1.295.041	1.318.345	1.362.032
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.005	06.20	Rémunération du personnel.....	1.816	1.941	1.994	2.048	2.130
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5	2	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	15	15	15	15
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	61	68	70	72	74
12.321	13.90	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84	58	*	*	*

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.251	11.593	11.928	12.275	12.694
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.217	10.250	10.767	11.040	11.446
Total de la section 12.7.....			22.511	23.988	24.840	25.516	26.425
Section 12.8 — Grande Région							
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	*	*	*	1	1
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41	41	41	42	42
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	50	50	50	50	50
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162	165	168	170	173
Total de la section 12.8.....			253	256	259	263	266
Total du département 12.....			1.791.043	1.862.476	1.917.032	1.962.252	2.038.774

13.0 — Sports.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
13 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	4.359	4.324	4.443	4.564	4.746
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	5	7	8	7	8
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	60	61	62	63	65
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.133	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	95	100	100	100
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	4	7	8	7	8
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	900	930	953	953	974
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
12.004	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	360	400	400	400
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	9	9	9	9
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	64	74	64

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	150	155	157	157	157
12.140	08.30	Communication, médias sociaux et campagnes de sensibilisation, frais divers	—	100	120	130	150
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	204	108	110	112	114
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	110	155	135	135	135
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32	33	33	33	33
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	116	31	31	32
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	5	18	13	13	19
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	45	45	45	45	45
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3	3	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	60	60	60	60	60
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers.....	3	3	3	3	3
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	3	3	3	3	3
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	10	10	10	30	40

13.0 — Sports.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.360	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	80	80	80	80	80
12.362	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	—	36	36	36
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	50	60	60	60
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	80	—	—	—
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	15	15	15	15
12.366	08.30	Participation du Ministère des Sports à l'Expo 2020 à Dubai et aux Jeux olympiques et para-olympiques: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	200	—	100	—
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	110	110	110
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	580	650	700	750
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	765	770	780	780
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	1.000	1.100	1.300	1.300	1.300
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	115	115	115	115	115
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	1.700	1.750	1.800	1.810	1.820

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	40	45	50	55	55
33.012	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	515	525	550	575	580
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées.....	4.800	5.000	5.500	6.000	6.000
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	240	290	290	290
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	275	285	295	305
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses.....	1.325	1.395	1.500	1.550	1.600
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	690	713	740	745	745
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	400	410	410	410
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	49	—	—	—	—
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	3.200	2.969	3.450	3.500
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	*	*	*	*
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	392	475	475	475
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	23	24	25	25	25
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	18	18	18	18

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	70	70	70	70
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel.....	150	150	150	150	150
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	105	105	105	105	105
41.051	Divers codes	Dotation financière de l'Etat au profit du service Sportlycée: participation du Ministère des Sports	70	75	75	75	75
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660	1.350	1.600	1.700	1.800
Total de la section 13.0.....			23.822	25.579	26.676	28.186	28.595
Section 13.1 — Institut national des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	1.837	1.945	1.998	2.052	2.134
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers	*	—	—	—	—
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	—	—	—	—
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	—	—	—	—
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	125	—	—	—	—
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	—	—	—	—
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	29	—	—	—	—

13.1 — Institut national des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service de l'Etat à gestion séparée "Institut national des sports"	—	392	372	372	372
		Total de la section 13.1	2.163	2.337	2.370	2.425	2.506
Section 13.2 — Centre national sportif et culturel							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	149	154	158	162	169
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	7.800	7.313	7.870	7.920	7.950
		Total de la section 13.2	7.949	7.466	8.028	8.082	8.119
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	892	1.270	1.305	1.340	1.394
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	155	160	165
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	450	450	450
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports.....	250	295	350	360	370
		Total de la section 13.3	1.592	2.015	2.260	2.310	2.379
		Total du département 13	35.525	37.397	39.334	41.003	41.599

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
14 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 14.0 — Ministère de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	5.597	7.417	7.621	7.828	8.140
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	49	35	36	36	37
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	60	43	43	44	45
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	6	6	6	6	6
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	30	31	31	32
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	4	4	4	5
12.043	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	45	20	22	22	22
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	150	168	175	180	185
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	53	53	53	55	60
12.122	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	170	68	70	70
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	850	850	650	650

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	100	113	100	80	83
12.129	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.300	1.300	1.300	1.300
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	10	10	10	10	5
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif).....	50	1.000	1.000	1.000	1.000
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	1	1	1	1	1
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	45	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	4	5	7	8	8
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	45	90	45	45	45
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités ; frais de rénovation des maisons médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.340	—	—	—	—
12.251	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.800	2.800	2.800	2.800
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12	12	12	12	13

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	40	40	40	40	40
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	35	40	45	47	50
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	28	26
12.346	13.90	Observatoire national de la Santé. (Crédit non limitatif).....	55	—	—	—	—
12.356	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	150	150	150
31.002	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	717	965	1.000	1.050	1.100
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	173	181	187	195
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	44	46	47	50	51
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	780	815	817	841	854
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.535	5.438	6.338	7.256	7.791
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	250	*	*	*	*
31.053	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	770	770	775	775
31.054	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	810	810	810	810

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.205	1.077	1.134	1.196	1.236
33.002	13.90	Remboursement aux associations conventionnées des frais d'affiliation à l'assurance-maladie de personnes non affiliées par un autre moyen. (Crédit non limitatif).....	—	1.000	1.000	1.000	1.000
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	88	90	90	90	90
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	80	85	90	95	100
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	50	50	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	730	634	650	650	670
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	525	580	620	650	670
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	300	297	304	312	320
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	10	10	10	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	12.769	13.956	15.387	16.877	18.536
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies.....	20.208	26.191	28.131	30.151	32.445
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	61	68	61	63	65
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	21.698	24.299	26.160	28.098	30.294
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25	25	25	25	25
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques.....	120	120	120	120	120

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social ..	27	27	27	27	27
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	5.913	6.098	7.202	8.352	9.602
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	84	85	87	88	90
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	3.290	3.523	3.670	3.822	4.005
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	398	556	566	574	582
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147	146	150	154	158
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.030	13.90	Prise en charge du plan canicule au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	—	—	—	—
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.300	2.400	2.500	2.500
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	100
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	107	538	568	626	659

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	328	310	310	310	310
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif).....	2.969	5.368	5.787	6.497	6.989
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	636	2.665	2.709	2.754	2.817
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217	219	221	224	224
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	315	315	315	350	350
41.011	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif).....	720	720	720	720	756
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	71
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	35	35	38	38
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	*	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—
12.543	13.90	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	1	—	—	—	—
12.651	13.90	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses.....	*	—	—	—	—
Total de la section 14.0.....			98.719	115.468	123.687	132.525	141.574

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 14.1 — Direction de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	25.451	29.170	29.970	30.785	32.013
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	30	52	53	54	55
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	23	29	30	30	30
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	86	86	86	86	90
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	60	95	125	125
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	14	14	14	14	15
12.042	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents.....	35	25	25	25	25
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230	300	300	300	300
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.212	2.183	350	350	350
12.120	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.121	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales	55	40	55	55	58
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg.....	27	27	30	30	30
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	256	300	360	360	360
12.124	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique.....	63	—	—	—	—
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique.....	63	20	63	65	65

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	175	210	250	250
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	1	1	—	—	—
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	10	7
12.130	13.90	Service épidémiologie et statistiques: frais d'experts et dépenses spécifiques au service	30	50	70	70	70
12.134	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.620	4.860	5.110	5.260	5.360
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	268	200	250	300	350
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	3	—	—	—	—
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	44	44	44	44	45
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	60	60	60	60	65
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	425	425	430	435	450
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, acquisition de produits de désinfection et de protection et dépenses spécifiques au service	5	4	5	5	6
12.252	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	16	16	16	17	17
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	6	6	6	6	6
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais de bureau, d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel thérapeutique et dépenses spécifiques au service	22	23	23	23	23

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais de bureau, frais d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel orthoptique et didactique et dépenses spécifiques au service	22	23	23	23	23
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité, frais de bureau, achat de biens et de services postaux et de télécommunications et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	143	130	135	140
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	25	87	87	90	95
12.258	05.00	Service informatique et gestion de projets: frais de bureau, acquisition et entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	331	332	332	332	332
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	1	3	3	3	3
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	15	14	15	15	16
12.261	05.10	Division de la médecine de l'environnement: frais de bureau, acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement et dépenses spécifiques au service	5	5	5	5	5
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, acquisition de matériel médical et dépenses spécifiques au service	2	2	2	2	2
12.263	13.90	Comité national d'Ethique de Recherche Luxembourg : frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, frais d'experts et dépenses spécifiques au service	4	4	4	4	5
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	35	35
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire, acquisition de matériel médical scolaire et stérilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	880	880	880	900	900

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.629	41.000	500	250	250
12.304	05.10	Acquisition de vaccins relatifs au règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 déterminant la liste des vaccinations recommandées et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.100	5.500	6.000	6.000	6.000
12.305	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	400	500	250	250
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	830	830	830	830	835
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile.....	8	—	—	—	—
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	445	355	400	420	450
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.220	630	650	670	650
12.312	13.90	Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	60	65	70	75
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	100	*	*	150
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	*	30	*	*	*
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	45	45	46
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	40	50	55	60	70

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	2.000	1.000	200	200
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.322	13.90	Maisons médicales : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.400	5.400	5.400	5.400
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	657	633	648	632	648
12.342	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	500	1.000	100	100
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	200	100	100	105
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement.....	34	34	34	34	35
31.051	13.90	Participation de l'Etat dans l'organisation d'une formation de médecine environnementale.....	25	25	25	25	25
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital.....	250	250	250	250	270
33.010	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association euvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	1.147	800	800	800
41.010	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children"	128	115	115	115	120
41.011	13.90	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.075	2.075	2.075	2.100	2.200
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	130	130	130	130

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.850	1.850	1.850	1.850	1.800
42.005	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
42.006	13.90	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	680	700	700	700
Total de la section 14.1			70.349	105.546	64.152	63.179	64.874
Section 14.2 — Laboratoire national de santé							
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	13.717	12.951	13.306	13.668	14.213
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	8.953	10.613	11.325	8.173	4.583
Total de la section 14.2			22.670	23.564	24.631	21.841	18.796
Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
11.005	05.23	Rémunération du personnel.....	294	301	310	318	331
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs.....	1.899	1.970	2.021	2.069	2.130
Total de la section 14.3			2.194	2.272	2.330	2.387	2.461

14.5 —		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 14.5 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	*	*	*	*	*
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif)	3.215	2.891	9.917	7.852	8.152
Total de la section 14.5			3.215	2.891	9.917	7.852	8.152
Section 14.6 — Observatoire national de la santé							
11.005	13.90	Rémunération du personnel	—	*	*	*	*
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	*	*	*	*
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	42	42	42	42
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	—	2	2	2	2
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	3	4	4	4
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	101	80	80	80
12.121	13.90	Frais d'études et de participation à des études nationales et internationales	—	3	3	3	3
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	—	69	59	59	59
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	3	35	3	35
12.191	13.90	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Observatoire national de santé	—	10	10	10	10
12.250	13.90	Frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de direction, frais de documentation et bibliothèque, frais d'impression et de reliure et dépenses diverses	—	30	32	35	32

14.6 — Observatoire national de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.258	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service	—	*	*	*	*
		Total de la section 14.6.....	—	263	268	238	268
		Total du département 14.....	197.147	250.004	224.985	228.022	236.125

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	6.396	7.101	7.296	7.494	7.794
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	470	472	484	496	509
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	7	7	7	7
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	68	71	73	75	77
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	2	2	2	2
12.012	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	2	2	2	2
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	7	7	7	7
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	330	310	320	330	330
12.140	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	475	490	505	520
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	5	5	5	5
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	5	6	6	7
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	220	225	230	235
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	535	515	528	541	554

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.300	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	4	3	3	3	3
32.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
32.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	13	14	16	17
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.125	1.175
33.002	07.10	Participation financière aux frais d'un conseil en location. (Crédit non limitatif).....	—	30	30	30	30
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	27.500	34.000	34.000	34.000
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	546	195	389	561	732
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	9.750	11.000	12.500	14.500
35.010	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	*	*	*	*
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	1.055	1.155	1.155	1.155
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	620	630	640	650	650

15.0 — Logement			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	360	375	400	425
43.020	07.10	Contributions à caractère spécifique aux syndicats de communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	40	15	15	15
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	—	—	—	—
12.770	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	52	—	—	—
Total de la section 15.0.....			51.048	49.960	58.205	60.194	62.790
Total du département 15.....			51.048	49.960	58.205	60.194	62.790

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
16 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales							
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	4.545	5.629	5.783	5.941	6.178
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	11	11	11	11
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays.....	2	2	2	2	2
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	120	120
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.070	13.90	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	—	—	—	—
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultation et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	23	23	23	23
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22	10	10	10	10
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148	148	30	30	30

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	160	206	206	206	206
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	176	274	274	274	274
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	364	280	280	280
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	14	14	14	14	14
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73	100	100	100	100
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement du congé de paternité au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.200	8.500	8.500	8.500	8.500

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.001	06.42	Participation financière de l'État à des organismes mettant en œuvre des actions nationales et transfrontalières ayant trait au travail et à l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	510	510	510	510
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	200	200	200	200	200
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.011	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	163	163	163	163	163
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	330	360	360	360	360
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	118	118	118	118	118
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études ..	*	—	—	—	—
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	*	75	75	75	75
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	—	775	—
Total de la section 16.0			15.497	17.190	17.142	18.074	17.536
Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	40.640	45.996	47.257	48.542	50.479
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	8	8	8	8	8
41.050	06.43	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Agence pour le Développement de l'Emploi). (Crédit non limitatif).....	8.526	10.929	10.763	10.075	10.230
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
		Total de la section 16.1.....	49.177	56.935	58.030	58.627	60.719
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines					
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	18.428	19.457	19.990	20.534	21.353
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	37	40	43	46
12.010	06.42	Frais de route et de séjour	18	17	18	18	18
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	30	42	42	48
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	64	64	64	64
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	768	900	1.070	1.070
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	115	150	150	150	150
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	290	237	290	300	300
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	1	1	1	1	1
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	500	530	530	530	530
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	243	260	260	260	260

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	325	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 16.2.....	20.750	21.878	22.611	23.338	24.166
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail					
11.005	04.54	Rémunération du personnel.....	406	558	574	589	613
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	19	6	6	6	6
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	70	6	6	6	6
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	5	5	5	7	5
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement	150	104	104	154	104
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	19	20	20	20
12.270	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	13	11	13	13	13
		Total de la section 16.3.....	681	709	728	795	767
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi					
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	561.085	622.308	665.641	708.585	754.633
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.000	110.000	110.000	110.000	110.000

16.4 — Fonds pour l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.520	17.600	18.480	19.360	20.240
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.940	110.483	107.854	103.664	99.162
Total de la section 16.4.....			789.545	860.392	901.974	941.609	984.035
Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	*	—	—	—	—
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.430	11.475	12.240	13.050	13.920
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.900	37.860	40.000	42.000	44.000
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	895	1.000	1.050	1.080	1.150
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.110	25.617	26.800	28.000	29.400
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	157	200	200	200
Total de la section 16.5.....			73.535	76.109	80.290	84.330	88.670

16.6 — Economie sociale et solidaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 16.6 — Economie sociale et solidaire							
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	242	145	145	145	145
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	45	45	45	45
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	30	35	35	35
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	185	185	185	185
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	510	763	780	790	800
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	33	33	33	33
Total de la section 16.6.....			1.005	1.201	1.223	1.233	1.243
Section 16.7 — Santé au Travail							
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	25	25	25	25	25
12.121	13.90	Stratégie nationale santé et sécurité au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.140	13.90	Formation des salariés, des employeurs et des travailleurs désignés: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
12.260	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses et frais pharmaceutiques.....	10	18	18	18	18
12.300	13.90	Prix national santé et sécurité en entreprise	15	15	15	15	15

16.7 —		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31.050	13.90	Participation de l'État dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
		Total de la section 16.7.....	135	143	143	143	143
		Total du département 16.....	950.326	1.034.557	1.082.141	1.128.149	1.177.279

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
17 et 18 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	1.789	2.037	2.093	2.150	2.235
12.012	06.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48	55	55	60	60
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	31	31	31	32
12.121	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	122	122	*	*
12.122	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	58	58	59	60
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	20	21	21	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	72	90	91	95	95
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78	44	78	78	82
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	65	60	60	60	60
Total de la section 17.0.....			2.176	2.515	2.608	2.554	2.645

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	8.428	9.121	9.371	9.626	10.010
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	518	568	674	657	697
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	786	797	745	770	757
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	19	28	28	28
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	117	123	125	128
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	10	9	9	9	9
Total de la section 17.1.....			9.873	10.630	10.948	11.213	11.628
Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	8.414	9.004	9.251	9.503	9.882
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	499	1.688	1.688	1.688
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	150	190	158	159	165
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	215	215	215	215	215
Total de la section 17.2.....			9.358	9.988	11.393	11.645	12.031
Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	3.169	3.683	3.784	3.887	4.042

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	60	60	62	60
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	480	480	480	420
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	248	263	265	266	270
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	06.10	Indemnités pour services de tiers.	*	8	—	—	—
		Total de la section 17.3.....	3.897	4.495	4.590	4.696	4.793
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	427	456	469	482	501
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	12	13
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	37	40	40	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	24	31	28	28	28
		Total de la section 17.4.....	500	534	546	562	582
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S. (Crédit non limitatif).....	468	545	590	629	685

17.5 — Caisse nationale de santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.011	13.90	Prises en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 2, alinéas 1 et 2 du C.S.S. - mesure COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.289.276	1.392.996	1.458.171	1.522.441	1.610.054
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.845	75.401	78.870	82.340	87.033
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	20.000	—	—
42.006	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.000	62.000	62.000	—	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	319.018	344.754	354.499	367.989	399.699
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	12	12	12	12
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 17.5.....			1.762.682	1.897.709	1.976.141	1.975.410	2.099.483
Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	6.819	7.085	7.279	7.477	7.775
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401	401	1.405	1.405	1.405
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159	160	163	167	170
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	96	98	38	39

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	408	420	428	436	445
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	139	139	142	144	147
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	166	166	315	321	327
Total de la section 17.6.....			8.187	8.467	9.829	9.988	10.308
Section 17.8 — Mutualité des employeurs							
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.100	97.900	103.700	119.700	127.100
Total de la section 17.8.....			96.100	97.900	103.700	119.700	127.100
Section 18.0 — Assurance pension contributive							
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.976.205	2.140.245	2.239.005	2.337.257	2.469.023
Total de la section 18.0.....			1.976.205	2.140.245	2.239.005	2.337.257	2.469.023
Section 18.1 — Assurance accidents							
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.646	6.421	6.705	6.994	7.314
Total de la section 18.1.....			6.646	6.421	6.705	6.994	7.314

18.2 — Dommages de guerre corporels

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels					
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	900	900	800	800
		Total de la section 18.2.....	1.100	900	900	800	800
		Total du département 17 et 18.....	3.876.723	4.179.806	4.366.366	4.480.818	4.745.706

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	5.230	5.487	5.637	5.790	6.021
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement.....	3	3	3	3	3
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	33	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	5	4	4	5	5
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	191	200	200	200	200
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	13	13	13	14
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	21	21	21	21
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	440	210	210	210
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	89	73	75	76	77
12.122	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire	—	*	575	575	575

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020 / Plan stratégique national 2021-27; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	210	150	180	220
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	589	422	94	70	70
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.150	1.150	1.150	1.150
12.141	10.10	Politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	278	278	278	278
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	2	2	2	2	2
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	23	23	23	23	23
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	36	36	36
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35	35	36	36	36
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	13	13	13	13	14
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	700	755	755	755	755
12.341	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	525	560	505	405	405
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	35	35	35	35	35

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	5	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	550	*	*	*
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	858	954	956	958	960
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.054	2.580	2.632	2.665	2.440
33.011	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2022. (Crédit sans distinction d'exercice).....	210	265	265	265	265
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	50	50	50
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	60	63	63	63	63

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	495	495	495	495
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	190	201	200	200	200
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	60	*
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	10	9	10	11	12
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.300	5.500	5.500	5.500	5.500
41.012	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250	250	500
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	100	100	100	100	100
43.002	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par l'a.s.b.l. "LUGA 2023 a.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	672	1.377	2.087	321	15
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.640	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	*	—	—	—	—
		Total de la section 19.0.....	19.910	22.557	22.801	21.189	21.124

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 19.1 — Viticulture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	2.817	3.021	3.104	3.188	3.316
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	2	2	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	4	4	4
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	14	10	10	10
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	120	124	126	129	131
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	8	8	8	8
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	16	26	26	26	27
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	284	284	284	284
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	640	640	640	640
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	88	67	51	51
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
Total de la section 19.1			3.959	4.213	4.274	4.346	4.477
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	14.311	15.197	15.614	16.039	16.678

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	13	—	—	—	—
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	13	13	13	13
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	22	20	22	23	23
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	18	13	18	20	20
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	96	115	115	115	115
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	260	260	260	260
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	201	438	201	236	236
12.150	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.190	10.10	Formation du personnel	35	19	25	30	30
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.180	1.250	1.180	1.380	1.380
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	394	525	525	525	525
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	64	50	50	50	50
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	242	137	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	3	—	—	—
		Total de la section 19.2.....	16.855	18.045	18.028	18.695	19.335

19.3 — Service d'économie rurale			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 19.3 — Service d'économie rurale							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	7.551	8.055	8.276	8.501	8.840
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	20	20	21	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études	21	83	85	86	88
12.190	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	3	3	3	3	3
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	58	55	55	55	55
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	658	687	658	668	675
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	100	100	100	100	100
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	124	126	129	131
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	*	—	—	—	—
Total de la section 19.3.....			8.483	9.137	9.333	9.572	9.923
Section 19.4 — Administration des services vétérinaires							
11.005	10.00	Rémunération du personnel.....	5.705	6.017	6.182	6.350	6.604
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	10	9	10	10	10
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	39	39	39	39	39
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	154	154	154	155	155
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	9
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	468	505	505	505	505
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	71	87	87	75	60
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	6	6	6
12.150	10.10	Honoraires des prestations des vétérinaires praticiens et experts en matière animale dans l'intérêt de la police sanitaire, de la sécurité alimentaire et de la sécurité publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.546	1.600	1.600	1.600	1.600
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.650	1.650	1.650	1.650
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	25	25	20	15	15
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	70	60	70	60
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	56	54	54	54	54
12.261	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	14	11	12	13
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	65	65	65	65

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.271	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	250	250	250	250
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	155	75	73	90
41.010	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	11	2	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	443	—	—	—
Total de la section 19.4			10.111	11.174	10.793	10.955	11.201
Section 19.5 — Agence vétérinaire et alimentaire (en prévision de l'entrée en vigueur du projet de loi no. 7716)							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	*	*	*	*
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.120	13.90	Frais d'analyses à effectuer dans les laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.121	13.90	Frais d'échantillonnage officiel. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.122	13.90	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*

19.5 — ALVA		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.150	13.90	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.160	13.90	Achat de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.190	13.90	Formation du personnel. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.191	13.90	Colloques: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.250	13.90	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.270	13.90	Exploitation et location d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 19.5.....			—	2	2	2	2
Total du département 19.....			59.318	65.127	65.230	64.759	66.062

20.0 — Mobilité/Transports			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
20 et 21 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	14.223	13.757	14.134	14.518	15.097
11.100	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	22	24	25	26
11.101	01.34	Service de protection du gouvernement: Masse d'habillement.....	19	20	21	22	24
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	—	—	—	—
11.131	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour services extraordinaires	15	15	15	15	15
11.150	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	270	300	350	300	270
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	—	—	—	—
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370	240	290	320	350
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.021	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230	250	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	341	450	450	500	550
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	155	350	350	350	350

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	49	100	52	54
12.191	01.34	Service de protection du gouvernement: Cours de formation des officiers de sécurité	38	58	44	30	24
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	325	329	333	337
12.261	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	11	4	4	4
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.271	01.34	Service de protection du gouvernement: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	8	8	8	8
12.300	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	01.34	Service de protection du gouvernement: Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Service de protection du gouvernement: Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	82	69	60	60
12.303	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	09.30	Promotion du transport de fret conventionnel par chemin de fer ou par barge. (Crédit non limitatif).....	—	*	7.000	8.000	9.000
33.011	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial.....	12.500	12.925	11.000	12.000	13.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	34	34	34	34
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	5	6	6	6	6

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.001	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	150	105	105	105	105
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	7	—	—	—
		Total de la section 20.0	28.626	29.054	34.621	36.972	39.604
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	17	17	17	17
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	3	4	4	4	4
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.432	12.232	12.799	13.299	13.823
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires.....	37	49	50	51	52
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	350	360	370	380	390
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	110	115	120	125	130
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	130	128	130	128	130
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.400	2.500	2.600	2.700	2.700
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

20.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.810	13.90	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA	1.318	—	—	—	—
		Total de la section 20.1	16.085	15.695	16.380	16.994	17.536
		Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires					
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	1.000	1.000	1.500	1.500
12.121	09.30	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	200	200	200
12.122	09.30	Observatoire digital de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	1.000	1.000	1.000	1.000
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	6	6	6	6	6
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	592	565	591	618	647
31.020	09.30	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	294.764	322.081	347.290	374.410	401.436
31.021	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.643	7.132	14.436	15.940	17.453
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.976	184.180	189.337	193.576	199.222
33.014	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36	36	36	36	36
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.869	2.533	5.600	3.933	4.000
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168.799	180.809	194.474	205.358	215.014

20.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	—	10	—	—	—
		Total de la section 20.2.....	684.185	720.452	774.970	817.577	861.514
		Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	549	505	518	532	554
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	3	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour.....	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	10	15	20	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	4	4	4	4
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	6	5	5	5	5
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	11	11	11	11	11
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	2	3	3	3	3
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		Total de la section 20.3.....	586	551	570	589	610

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux							
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.438	2.406	2.472	2.540	2.641
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	2	1	2	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	*	*	*	*
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	1	1	1	1	1
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	3	4	4	4
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	10	10	10	10
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	49	49	49	49	49
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147	66	80	80	80
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études et matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	66	45	45	45
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	10	6	6	6	6
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	44	53	50	45	45
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	77	78	78	78	320
14.010	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	443	380	385	390	395
14.011	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69	56	50	50	50

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.010	13.90	Participation aux frais de formation et d'examen par des instituts de formations conventionnées en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.....	—	10	10	10	10
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	206	235	224	224	225
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 20.4.....	3.507	3.424	3.469	3.537	3.886
		Section 20.5 — Direction de l'aviation civile					
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	3.939	4.773	4.904	5.037	5.238
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99	100	100	100	100
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	8	8	8	8
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	322	32	32	32	32
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	—	—	—	—
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	168	100	100	100
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	29	29	29	29	29

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	87	89	89	89	89
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	510	536	536	538	540
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	2.000	2.500	2.500	3.000	3.100
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	235	235	235	235
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	2	—	—	—
		Total de la section 20.5.....	7.224	8.475	8.536	9.171	9.474
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	18.915	19.988	20.536	21.094	21.936
41.050	12.44	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Administration de la Navigation Aérienne). (Crédit non limitatif).....	9.700	19.608	12.604	12.959	14.774
41.051	13.90	Dotation budgétaire d'avance de trésorerie pour le volet ANSP (Air Navigation Service Provider)	—	8.773	—	—	—
		Total de la section 20.6.....	28.615	48.369	33.139	34.053	36.709
		Section 20.7 — Transports publics routiers					
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	5.863	7.135	7.330	7.530	7.830
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	420	450	450	450
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	3.873	3.873	3.873	3.873
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	40	80	80	80
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	1	1	1	1
12.230	12.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.028	484	484	484	484
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	752	797	816	836	856
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	135	138	142	148
31.040	09.30	Services publics d'autobus réguliers assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221.068	214.600	220.000	220.000	220.000
31.041	12.13	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif).....	237	300	300	300	300
31.042	12.13	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	29.922	30.000	30.000	30.000
33.010	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	2	2	2	2	2
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	185	200	200	200	200

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.800	37.000	37.000	37.500	37.500
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.200	13.500	13.500	13.500	13.500
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	25	12	12	12	12
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	38	50	50	50	50
41.010	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
43.000	09.30	Services publics d'autobus assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.759	30.000	30.000	30.000	30.000
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	990	1.100	1.100	1.100	1.100
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	38	100	50	50	50
43.020	09.30	Services publics d'autobus assurés par le Syndicat des T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	35.655	35.655	35.655	35.655	35.655
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.625	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1	—	—	—
31.540	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	285	312	—	—	—
34.592	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	190	39	—	—	—
43.500	09.30	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg.....	—	9.520	—	—	—
Total de la section 20.7			329.231	385.234	381.077	381.800	382.126

20.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 20.8 — Aéroports et transports aériens							
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.242	1.525	1.564	1.603	1.643
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.607	26.887	27.666	28.372	28.810
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.170	1.146	1.124	1.007	984
Total de la section 20.8			33.019	29.559	30.354	30.982	31.437
Section 20.9 — Administration des chemins de fer							
11.005	12.20	Rémunération du personnel.....	1.607	1.940	1.993	2.047	2.129
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	*	*	*	*
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	40	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	90	90	90	90
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	58	50	50	50	50
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	173	94	130	130	130
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	21	21	22	22
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.060	2.020	1.992	1.950	1.950

20.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	42	42	43	44	45
		Total de la section 20.9.....	4.166	4.302	4.384	4.398	4.481
Section 21.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	3.666	4.001	4.111	4.223	4.391
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	9	10	13
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	7	7	9	10	15
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	40	60	99	100
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	5	5
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	550	550	650
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	25	26	26	26
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	40	39	45
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	310	310	318	330
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	313	330	330	350	350
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	90	95	95

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 21.0			5.188	5.606	5.789	5.974	6.270
Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	3	5	5
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	60	80	84	85
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	3	4	6
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	10
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	120	120	120
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	29	32	66	66
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	226	226	230	240	240
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	15	17	23
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104	104	110	123	156
34.040	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48	50	205	250	350
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	83	88	85	87

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B	282	290	299	308	310
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.700	6.000	6.300	6.000	6.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.500	13.90	Subside au GIE CRTI-B	32	—	—	—	—
		Total de la section 21.1	6.691	6.961	7.489	7.306	7.658
		Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	89.205	93.372	95.930	98.540	102.472
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	112	110	110	110	110
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	25	25	25	25
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	500	500	500	500
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	127	109	129	131	132
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.658	2.927	2.800	2.900	3.000
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	80	80	80
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	1.800	1.900	2.000	2.100

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	659	716	720	720	720
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	200	200	200	200	200
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	580	590	600	600	600
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.690	1.800	1.800	1.800
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	323	300	300	300
12.302	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.304	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	55	55	55	55
12.305	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	260	260	260	260
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	255	280	280	280	280
Total de la section 21.2			99.289	103.998	106.611	109.422	113.555

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres							
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.840	7.240	7.250	7.250	7.250
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.858	4.558	5.150	5.200	5.250
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	5.000	5.000	5.000	5.000
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.593	1.748	2.000	2.000	2.000
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.044	1.070	1.100	1.100	1.100
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275	320	320	320	320
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	920	900	900	900	900
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.100	3.050	3.100	3.100	3.100
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.001	1.150	1.500	1.750	1.750
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	100	100	100	100	100
14.011	13.90	Elimination de plantes invasives et ravageurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	400	250	250	250
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	275	275	275
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	790	790	700	700	700
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	175	200	250	275
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	*	*	*	*
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.400	1.500	1.500	1.500
Total de la section 21.3.....			32.072	33.767	34.911	35.261	35.336
Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	21.115	21.521	22.111	22.713	23.619
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	15	15	15	15	15
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	11	11	11
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	5	4	4	4

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	50	50	55	55	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101	127	105	115	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	331	310	310	310
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275	287	292	297	302
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	1	2	—	—	—
Total de la section 21.4.....			21.882	22.350	22.905	23.521	24.423
Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.542	6.552	6.500	6.500	6.500
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700	2.700	2.800	2.900	3.000
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.250	2.400	2.550
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	900	1.075	1.075	1.075
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.100	6.750	6.900	7.050	7.200

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74	55	*	*	*
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	150	175	150	150
Total de la section 21.5			19.941	20.457	20.950	21.325	21.725
Total du département 20 et 21			1.320.309	1.438.253	1.486.155	1.538.883	1.596.345

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
22 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	7.203	7.735	7.946	8.163	8.488
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272	270	270	270	270
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	6	6
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	478	478	478	500	500
12.121	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97	—	—	—	—
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	84	85	86	87
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études Naturpakt.....	50	—	—	—	—
12.124	13.90	Poste de coordination du conseil de politique alimentaire ...	70	70	70	70	70
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	75	70	70	70	70
12.190	07.30	Frais de formation du personnel	5	5	5	5	5

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	90	90	90	90
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	327	350	350	350	350
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	9	4	6	6
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	50	50	50	50
12.307	13.90	Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
12.308	13.90	Observatoire de la politique climatique: jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
12.312	07.33	Conventions stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	—	—	—	—
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	240	240	250	260	270

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
33.003	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	103	103	103	103
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	44	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.006	07.50	Participation aux frais du "Klimabündnis". (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&emwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	66	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.275	1.695	1.695	1.695
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	521	441	441	350
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	493	744	745	745	745
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.485	1.485	1.485	1.485

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	210	220	230	240
43.002	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	66	66	66	66
43.020	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	200	200	200	200
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.164	1.260	1.300	1.325	1.350
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.500	2.800	3.100	3.250	3.500
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	48	48	48	48
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.813	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach	2	16	—	—	—
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.....	39	16	—	—	—
		Total de la section 22.0.....	19.607	20.452	21.366	21.801	22.332
		Section 22.1 — Administration de l'environnement					
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	13.982	15.790	16.222	16.663	17.328
11.080	13.90	Frais médicaux.....	—	*	*	*	*

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	2	1	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	20	49	49	49
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	14	19	19	19
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.200	1.300	1.100	1.100
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	70	77	87	93	85
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	57	57	59	60	61
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	337	340	350	350	350
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	88	90	90	90
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	714	743	800	800	800
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	64	67	68	73
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	—	—	—	—
Total de la section 22.1			24.374	18.400	19.051	19.300	19.963

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	35.499	36.289	37.284	38.298	39.826
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	19	10	5	5	16
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	400	430	430	430	430
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	63	68	69	70	71
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	28	29	29
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	26	26
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	410	415	420	425	430
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	2.000	2.250	1.778	2.007
12.121	13.90	Cadastre des biotopes	—	100	150	155	160
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	238	240	245	249	254
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	71	140	100	140	100
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	588	635	640	645	650
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	500	509	519	529
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	8	8	8	8	8

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel ...	180	180	183	186	189
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.280	1.300	1.324	1.350	1.370
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	10	10	10	10
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	12	34	34	34	34
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.550	1.550	1.579	1.609	1.640
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	16	16	16
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
12.310	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.330	01.34	Achat de croix de service	2	1	*	1	2
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83	110	115	120	125

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.380	07.50 10.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	10	10	10	10
24.001	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers.....	22	15	15	15	15
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément aux règlements grand-ducaux du 18 mars 2008 et du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	70	70	70	70
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.....	140	104	104	104	104
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	295	295	295	300	300
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	179	180	180	180	180
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
Total de la section 22.2.....			43.935	45.478	46.812	47.496	49.315
Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	14.654	15.374	15.796	16.225	16.873
11.080	13.90	Frais médicaux.....	—	*	*	*	*
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	28	28	28
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	23	25	26	27	28
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	40	40	40	40
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	149	172	172	172	172
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.180	1.300	1.300	1.300	1.300
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	175	167	217	377
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	27	27	27
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	219	224	228	233
12.190	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	49	49	49	49	49
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	971	989	1.009	1.029
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	257	300	300	300	300
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	599	700	650	700	650

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	55	55	55	55
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	53	50	60	60
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	67	58	58	58	58
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	18	—	—	—	—
		Total de la section 22.3	18.573	19.550	19.934	20.500	21.283
		Total du département 22	106.489	103.880	107.163	109.098	112.894

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES							
Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	1.838	2.076	2.132	2.190	2.278
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	1	1	2	2	2
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	19	20	20	20	20
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	2	2	2	3
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	416	410	456	423	430
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	340	340	240	240
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	60	72	60	61	62
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	29	29	29	30
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	28	28	29	29
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	17	17	18	18
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	306	147	147	52	52
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	371	380	380	380	380

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.697	18.816	18.494	18.777	18.968
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	330	335	335	335	335
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	76	90	90	90	90
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national	20	22	24	26	26
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
43.000	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	120	123	125	127
43.001	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal	30	30	30	30	30
Total de la section 23.0			22.597	22.996	22.770	22.890	23.180
Total du département 23			22.597	22.996	22.770	22.890	23.180

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.127	3.607	3.706	3.807	3.959
11.100	13.90	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	6	2	2	2	2
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	45	50	45	45	45
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.750	1.750	1.750
12.140	13.90	Frais d'information, de sensibilisation et de promotion.....	500	1.000	1.000	1.000	1.000
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	150	200	200	200	200
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	20	20	20	20
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	11	11	11	11
12.300	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	2.200	2.200	2.200	2.200

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport	—	3	3	3	3
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	200	200	200	200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
		Total de la section 24.0	7.275	8.860	9.204	9.305	9.457
		Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	39.758	49.086	50.431	51.802	53.869
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	64	65	66
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	6
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE. (Crédit non limitatif).....	141.600	154.000	155.000	155.000	155.000
		Total de la section 24.1	181.427	203.155	205.501	206.873	208.942
		Total du département 24	188.702	212.015	214.705	216.178	218.399

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
25 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 25.0 — Energie							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.785	3.404	3.497	3.592	3.735
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	2	2	2	2
12.012	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	70	65	65	65	65
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	3	4	4	4
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	30	30	30	30	30
12.230	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	25	25	25	25
12.260	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	60	60	60	60
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	2	1	1	1	1
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	40	50	40	40	40
33.004	09.31	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.847	6.847	6.847	8.500	8.500
35.060	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	286	301	301	301	301

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
41.012	09.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 25.0			12.335	13.087	13.171	14.919	15.062
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.005	07.20	Rémunération du personnel.....	4.140	4.688	4.816	4.947	5.145
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	1	4	4	5	6
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	2	4	4	4	4
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	38	39	40	41
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	900	950	1.010	1.030
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101	105	105	110	112
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	20	30	30
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	13	30	30	30	30
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	25	25	30	30
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON	629	529	500	509	519
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	150	150	130	130
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	264	284	280	285	285
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	32
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	25	27	27	27	27
41.000	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	300	300	300
41.001	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	209	220	235	250
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	555	645	700	700	703
43.020	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	—	—	—	—
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	1.956	2.000	2.262	2.328	2.410

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	360	361	403	395
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	20	20	20	20	25
Total de la section 25.1			9.577	10.613	11.074	11.404	11.735
Total du département 25			21.912	23.700	24.245	26.324	26.797

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
26 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 26.0 — Protection des consommateurs							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.593	2.422	2.488	2.556	2.658
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.010	11.10	Frais de route et de séjour	1	2	2	4	4
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32	6	32	32	32
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	3	3	3
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	17	20	20	20
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	275	90	100	100
12.121	13.90	Participation de l'Etat à des projets en faveur de la protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	100	100	100
12.122	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire	—	*	575	575	575
12.140	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	250	250	250	250
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10
12.230	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	3	5	10	10

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	12	12	26	26
12.260	13.90	Frais pour tests-achats en lien avec le Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	12	12
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	482	506	531	558	558
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	820	830	830	830	830
Total de la section 26.0.....			4.207	4.395	4.955	5.086	5.188
Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
11.005	13.90	Rémunérations du personnel.....	815	1.001	1.029	1.056	1.099
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	44	44	44	44	44
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	20	20	20	21	22
12.120	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels et frais de nomination des laboratoires nationaux de référence. (Crédit non limitatif).....	280	400	400	400	400
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	20	20	20	20
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	15	15	15	15
12.260	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement et frais relatifs à la mise en application de la réglementation du contrôle officiel. (Crédit non limitatif).....	40	35	35	35	35
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	141	141	141	142

26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	135	135	135	135
41.000	05.00	Participation financière pour les services rendus par le Laboratoire national de Santé dans le domaine de la sécurité alimentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	532	600	600	600	600
Total de la section 26.1			1.981	2.412	2.439	2.468	2.513
Total du département 26			6.189	6.807	7.394	7.555	7.701

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
30 – Ministère d'Etat	5.815	8.910	13.196	9.296	6.745
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	162.177	197.689	227.165	258.098	289.266
32 – Ministère de la Culture	17.380	21.133	17.086	16.838	12.789
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	3.304	2.310	2.310	4.310	4.310
34 – Ministère des Finances	152.557	144.978	132.054	145.094	131.820
35 – Ministère de l'Economie	293.023	278.100	264.057	260.742	224.652
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	21.671	27.896	32.332	30.668	31.220
37 – Ministère de la Justice.....	2.848	3.115	3.675	3.012	2.958
38 – Ministère de la Fonction publique.....	64	55	58	58	58
39 – Ministère de l'Intérieur	23.947	34.890	35.360	35.860	38.760
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	91.918	68.252	78.177	87.889	89.078
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	35.164	35.101	46.804	56.798	56.798
43 – Ministère des Sports	30.103	35.188	15.238	15.688	15.163
44 – Ministère de la Santé	62.733	67.561	65.491	89.354	104.727
45 – Ministère du Logement.....	212.134	217.579	297.490	311.272	322.334
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	340	336	336	339	299
47 – Ministère de la Sécurité sociale.....	602	771	789	818	813
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	57.690	67.530	79.918	87.527	97.248
50 et 51 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.028.276	1.050.965	1.051.016	1.157.820	1.129.460
52 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	264.575	321.099	345.420	356.247	359.951
54 – Ministère de la Digitalisation.....	100	100	100	100	100
55 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.....	173	64	77	56	56
56 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	138	128	57	54	54
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	2.466.734	2.583.751	2.708.205	2.927.938	2.918.659

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.0 — Maison du Grand-Duc					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc							
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	540	540	540	540
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	350	350	350	350
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Colmar-Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.210	2.500	2.900	1.200
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	121	30	100	35
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	10	10	10	10
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	75	58	58	58	58
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	68	20	20	20
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	197	324	180	40	36
Total de la section 30.0.....			2.523	2.881	3.888	4.218	2.449
Section 30.3 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	4	4	4
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
Total de la section 30.3.....			8	8	8	8	8

30.4 — Service Information et Presse			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	19	5	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	22	11	11	11	11
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	16	20	16	16	16
Total de la section 30.4			40	50	32	32	32
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	10	1	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	8	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	7	4	4	4	4
Total de la section 30.5			15	16	7	7	16
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	34	—	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	8	2	2	2
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	45	20	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux	367	244	271	271	390
Total de la section 30.6			413	307	294	294	413

30.7 — Cultes		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)					
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC).....	6	1	1	1	1
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	10	1	2	2	2
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.180	2.411	2.477	1.326	1.002
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	1	10	10	10	10
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	3	1	1	1	1
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	525	72	36	36
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	59	293	1.755	1.170
74.060	13.90	Developpement site Internet/Intranet (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	5	5	5	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	*	10	*	*	*

30.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	8	8	5	2	2
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	16	—	—	—
		Total de la section 30.8.....	2.815	5.648	8.966	4.736	3.827
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	2	2	2	2
		Total du département 30.....	5.815	8.910	13.196	9.296	6.745

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	60	40	—	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	18	19	15	15	15
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	28	28	29
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	17	18	19	19	20
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions.....	70	70	70	70	70
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 31.0.....			192	175	132	132	134
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	351	351	351	351	450
72.011	13.90	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: réalisation de mesures de sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	240	240	246	321
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	500	508	513

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	484	1.066	300	*
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 31.1			1.523	2.007	2.589	1.837	1.716
Section 31.4 — Immigration							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif).....	29	188	35	35	35
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	21	7	7	7
Total de la section 31.4.....			36	210	44	44	42
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	3.000	3.500	1.500	1.000
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	3.000	2.620	2.620	2.615
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	8.000	20.180	20.180	20.180
54.063	13.90	Participation au financement du "NATO Innovation Venture Capital Fund". (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	6.600	6.000	6.000	6.000
72.010	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	3.000	1.500	—	—
72.020	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.150	857	2.000	5.000	5.000

31.5 — Direction de la Défense			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129.000	163.100	181.400	212.900	245.500
93.001	13.90	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.500	1.500	1.500	1.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
54.561	13.90	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.	—	822	—	—	—
54.562	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays	—	18	—	—	—
Total de la section 31.5.....			157.250	189.898	218.700	249.700	281.795
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	281	346	199	840	527
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	33	34	35	35	36
74.020	02.10	Acquisition équipements de communication, d'observation, audio-visuels, multimédia et de surveillance.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	372	367	374	381	388
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	113	227	180	183	187
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	374	377	384	391	399
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288	876	892	910	927
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	333	1.110	1.500	1.529	1.000
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	265	270	275	281
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	232	569	580	591	602

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.330	02.10	Matériel de protection, de détection et de décontamination C.B.R.N.....	175	126	150	153	156
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique.....	40	53	54	55	56
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport.....	16	12	12	12	13
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	90	91	93	94	96
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.810	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes.....	—	17	—	—	—
		Total de la section 31.6.....	2.491	4.470	4.722	5.450	4.669
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.065	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	70	70	—	—
		Total de la section 31.7.....	100	70	70	—	—
		Section 31.8 — Office national de l'accueil					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	56	72	88	83	28
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau.....	10	7	10	12	12
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	300	310	320	330
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	280	480	500	520	540
		Total de la section 31.8.....	586	859	908	935	910
		Total du département 31.....	162.177	197.689	227.165	258.098	289.266

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
32 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.010	08.00	Remise en état et modernisation de l'éclairage muséographique du MUDAM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	1	10	10	10
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	550	450	450	450	450
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	1.260	1.070	1.073	770	770
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	15	100	100	100	100
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	4	2	*	*	*
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	2	1	*	*	*
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	*	100	100	100	100
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	110	112	112	112	112
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	14.000	18.000	14.000	14.000	10.000
Total de la section 32.0.....			17.011	20.836	16.845	16.542	12.542

32.1 — Service des sites et monuments nationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	40	—
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau.....	5	3	1	1	1
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques.....	8	5	5	5	5
Total de la section 32.1.....			13	8	6	46	6
Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art							
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler.....	180	180	180	200	200
Total de la section 32.2.....			180	180	180	200	200
Section 32.7 — Centre national de littérature							
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements.....	15	15	15	25	16
Total de la section 32.7.....			15	15	15	25	16
Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	32	—	—	—
74.070	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	*	*	*	*
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique.....	41	62	40	25	25
Total de la section 32.9.....			161	94	40	25	25
Total du département 32.....			17.380	21.133	17.086	16.838	12.789

33.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.1 — Enseignement supérieur							
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.977	2.000	2.000	4.000	4.000
Total de la section 33.1			3.277	2.300	2.300	4.300	4.300
Section 33.3 — Recherche et innovation							
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	27	10	10	10	10
Total de la section 33.3			27	10	10	10	10
Total du département 33			3.304	2.310	2.310	4.310	4.310

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
34 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
51.010	13.90	Autres transferts de capitaux aux sociétés et quasi-sociétés publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30.000	20.000	20.000	10.000
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.500	16.000	16.000	16.000	16.000
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	8.000	8.000	8.000	8.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.000	45.000	45.000	55.000	55.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	—	7	—	—	—
74.080	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 34.0.....			79.806	110.313	100.306	110.306	100.306
Section 34.1 — Inspection générale des finances							
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	8	8	8	8	8
Total de la section 34.1.....			18	18	18	18	18
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	9	1	1
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 34.2.....			1	1	9	1	1
Section 34.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total de la section 34.3.....			2	2	2	2	2
Section 34.4 — Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	66	61	56	62

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	50	68	50	52	55
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	182	140	20	20	20
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	481	506	371	376
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	146	4.296	99	82	83
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	45	100	50	50	50
Total de la section 34.4.....			505	5.151	786	630	646
Section 34.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	31	28	28	28
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	40	50	50	60	60
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications.....	1	—	—	—	—
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	4	5	5	5	5
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	50	60	65	75	75
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	62	45	45	45
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	30	35	35	35	40
Total de la section 34.5.....			150	243	228	248	253
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	75	75	80	80
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	238	266	262	270	284
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	13	79	16	16	17
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	90	90	70	70	90

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	168	200	160	160
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	250	250	250	250
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167	610	600	400	400
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau.....	44	55	55	55	55
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	70	70	70	70	70
Total de la section 34.6.....			1.248	1.663	1.598	1.371	1.406
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	45	42	28
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	325	—	—	31
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	192	102	70	70
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	65	74	54	54
Total de la section 34.7.....			282	587	226	171	188
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Décassement de "Billets à ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de reconstitutions des ressources. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.081	27.000	28.881	32.346	28.999
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

34.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.464	—	—	—	—
		Total de la section 34.8.....	70.545	27.000	28.881	32.346	28.999
		Total du département 34.....	152.557	144.978	132.054	145.094	131.820

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	725	928	928	928	928
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.250	67.109	50.232	52.232	22.851
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création, aménagement et entretien constructif d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes: dépenses et participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
51.042	13.90	Régime d'aide pour bornes de recharge. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	10.000	10.000	10.000
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	20.000	20.000	20.000	20.000
63.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition de terrains, viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, construction, aménagement et acquisition d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones économiques régionales ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques communales effectuées par les communes, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500	6.000	8.000	8.000	8.000

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
63.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: participation aux dépenses relatives à la mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale effectuée par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	*	*	*	*
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et équipements à usage public, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.700	9.260	6.500	2.990	1.490
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, acquisition, construction et aménagement d'infrastructures effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500	6.000	8.000	8.000	8.000
73.072	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.925	1.025	1.350	150	50
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	79	—
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	9	10	10	10	10
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	10	10	10	11	11
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	25	12	12	12	12
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.000	120.000	120.000	120.000	120.000
		Total de la section 35.0.....	217.916	244.201	228.889	226.259	195.199
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	34
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	86	88	88	88	88
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	6	6	6	6	6
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	30	30	30	30	30
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	12	12	12	12	12
		Total de la section 35.1.....	154	156	156	156	190
		Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	734	28	—	76
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	—
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	69	54	26	50	46
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	15	242	166	515	181
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	31	100	—	—
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	—	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	—	60	30	—	—
		Total de la section 35.5.....	101	1.128	362	577	308

35.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 35.6 — Classes moyennes							
52.000	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	800	600	300
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000	15.500	16.000	16.500	17.000
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
93.000	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation étatique. (Crédit non limitatif).....	30.000	*	—	—	—
93.001	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
Total de la section 35.6			66.000	16.500	16.800	17.100	17.300
Section 35.7 — Tourisme							
51.053	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	18	20	30	30	35
52.010	11.60	Participation de l'Etat au financement du réaménagement du musée A Possen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	—
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	34	45	45	45	45

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	75	75	75
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	8.700	15.450	17.200	16.000	11.500
Total de la section 35.7			8.852	16.115	17.850	16.650	11.655
Total du département 35			293.023	278.100	264.057	260.742	224.652

36.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 36.0 — Dépenses générales							
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	1	1	1	4	4
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 36.0.....			2	2	2	5	7
Section 36.1 — Police grand-ducale							
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.300	5.300	5.400	5.500	7.100
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	72	72	72	115	105
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.150	3.940	4.450	4.750	6.250
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.200	2.420	2.580	3.115	2.435
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.541	3.252	3.286	3.436	3.536
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.798	3.139	2.944	1.730	1.600
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.295	6.097	9.608	8.929	6.575

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	25	25	25	25	25
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59	*	*	*	*
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.887	3.624	3.909	3.043	3.568
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.810	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	294	—	—	—	—
		Total de la section 36.1	21.633	27.881	32.286	30.655	31.206
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	—	31	—	—
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	13	13	8	7
		Total de la section 36.2	36	13	44	8	7
		Total du département 36	21.671	27.896	32.332	30.668	31.220

37.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	1	1	1	1
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	50	54	54	56	57
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	—	—	5	—
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	27	37	37	38	39
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	16	17	17	18	18
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	13	6	6	6	6
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	8	7	7	7	7
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	10	10	10	11
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.797	1.300	2.400	1.650	1.650
		Total de la section 37.1	1.914	1.430	2.533	1.790	1.788
Section 37.2 — Administration pénitentiaire							
74.000	03.30	Direction: Acquisition de véhicules automoteurs	40	—	—	—	—
74.001	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de véhicules automoteurs	28	28	42	29	31
74.002	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de véhicules automoteurs	31	42	31	146	82
74.003	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de véhicules automoteurs	—	77	30	30	30

37.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.010	03.30	Direction: Acquisition de machines de bureau	2	—	7	—	5
74.011	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de machines de bureau	6	12	6	7	6
74.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	6	6	6	6	6
74.013	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de machines de bureau	—	83	10	10	10
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	—	5	—
74.041	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	414	398	400	405	405
74.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	65	63	57	53	57
74.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	285	300	350	361
74.050	03.30	Direction: Acquisition d'équipements informatiques.....	21	31	32	32	33
74.060	03.30	Direction: Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	215	100	21	22
74.065	13.90	Direction: Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	345	72	72	74
74.082	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	12	12	12	12
74.083	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	78	33	33	33
74.250	13.90	Acquisition pour la mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	—	—	—	—
Total de la section 37.2.....			930	1.673	1.138	1.211	1.166
Section 37.3 — Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	3	10	3	10	3
Total de la section 37.3.....			3	10	3	10	3
Total du département 37.....			2.848	3.115	3.675	3.012	2.958

38.3 — Institut National d'Administration Publique			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	7	5	7	7	7
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	25	25	25	25	25
Total de la section 38.3.....			32	30	32	32	32
Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	20	14	14	14	14
Total de la section 38.4.....			20	14	14	14	14
Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	12	12	12
Total de la section 38.6.....			12	12	12	12	12
Total du département 38.....			64	55	58	58	58

39.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	107	50	20	20	20
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	35	39	39	39	39
Total de la section 39.0.....			142	89	59	59	59
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	30.000	30.500	31.000	31.500
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	5	1	1	1	1
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 39.1.....			19.805	34.801	35.301	35.801	36.301
Section 39.5 — Incendie et Secours							
63.001	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	*	*	*	*

39.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.001	03.50	SAMU: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	2.400
		Total de la section 39.5.....	4.000	*	*	*	2.400
		Total du département 39.....	23.947	34.890	35.360	35.860	38.760

40.0 — Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 40.0 — Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements..	5.426	5.298	5.500	5.600	5.650
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27	—	27	—	27
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	67	20	1	1
Total de la section 40.0.....			5.453	5.365	5.547	5.601	5.678
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général et d'autres équipements informatiques pour des besoins pédagogiques et administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.083	3.000	3.000	3.000	4.000
Total de la section 40.1.....			7.083	3.000	3.000	3.000	4.000
Section 40.6 — Service des restaurants scolaires							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires.....	3.500	3.800	3.500	3.500	3.500
Total de la section 40.6.....			3.500	3.800	3.500	3.500	3.500
Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	106	108	110	110	110
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	20	14	14	14	14

40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	350	400	400	400	400
		Total de la section 40.7	476	522	524	524	524
Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
		Total de la section 40.9	15	15	15	15	15
Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	275	231	—	—
61.010	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	45	*	*	*	*
		Total de la section 41.1	75	275	231	*	*
Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	75.000	55.000	65.000	75.000	75.000
		Total de la section 41.4	75.000	55.000	65.000	75.000	75.000
Section 41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	40	68	56	56	56
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	5	7	3	5	5
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	40	40	40	40	40

41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.080	06.32	Acquisition de mobilier.....	20	20	20	20	20
		Total de la section 41.5.....	105	134	119	121	121
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	93	62	143	31	143
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	10	8	8	10	10
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	19	24	24	25	25
		Total de la section 41.6.....	122	94	175	66	178
Section 41.7 — Office national de l'enfance							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27	—	54	54	54
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	7	12	12	7	7
		Total de la section 41.7.....	34	12	66	61	61
Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale							
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	35	1	1	1
		Total de la section 41.9.....	55	35	1	1	1
Total du département 40 et 41.....			91.918	68.252	78.177	87.889	89.078

42.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	*	*	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	5.880	5.880	5.880
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	5.880	5.880	5.880
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	31	—	—	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	35.000	35.000	45.000	45.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 42.0.....			35.068	35.041	46.770	56.770	56.770
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
74.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau.....	—	4	—	—	—
74.065	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	25	25	25	25

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	3	3	3
		Total de la section 42.4.....	95	60	28	28	28
		Section 42.7 — Office national d'inclusion sociale					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	*	*	6	*	*
		Total de la section 42.7.....	*	*	6	*	*
		Total du département 42.....	35.164	35.101	46.804	56.798	56.798

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
43 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	50	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	*	85	—	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	6	6	6	6	6
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	3	3	3	3	3
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel.....	10	10	10	20	20
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	30.000	35.000	15.000	15.490	15.000
Total de la section 43.0			30.083	35.133	15.218	15.633	15.143
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	35	—	35	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
Total de la section 43.1			20	55	20	55	20
Total du département 43			30.103	35.188	15.238	15.688	15.163

44.0 — Ministère de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	28	—	—
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	27	32	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	5	2	5	5	6
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	6	3	3	3
Total de la section 44.0.....			37	42	54	26	27
Section 44.1 — Direction de la Santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	—	27	27	27
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	5	15	10	10	12
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	350	165	170	200
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	60	50	—	—
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	110	120
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	20	20	20	20	22
Total de la section 44.1.....			560	545	372	337	381

44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	173	173	173	173	173
Total de la section 44.3.....			173	173	173	173	173
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.010	6.920	1.000	5.000	2.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.332	3.140	2.500	2.500	1.000
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	149	203	149	70	150
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	800	630	450	500	550
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer.....	76	76	—	—	—
52.005	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	17	17	17	17	17

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
52.006	13.90	Participation unique de l'Etat au financement des investissements informatiques nécessaires au sein des laboratoires luxembourgeois pour la mise en conformité suite à l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique	150	—	—	—	—
52.007	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux	118	118	118	118	—
52.008	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine.....	244	626	590	545	362
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	55.000	55.000	60.000	80.000	100.000
Total de la section 44.4.....			61.963	66.796	64.890	88.816	104.145
Section 44.6 — Observatoire national de la santé							
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	—	4	1	1	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	1	1	1	1
Total de la section 44.6.....			—	5	2	2	1
Total du département 44.....			62.733	67.561	65.491	89.354	104.727

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.640	8.000	9.640	9.640	9.640
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	685	10	10	10	10
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	326	50	50	50	50
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.900	*	*	*	*
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	1	1	1	1
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	*	*	*	*	*
74.050	07.10	Acquisition d'équipements informatiques	*	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	19.000	19.500	19.000	20.000	22.500
81.031	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.032	07.10	Compensation de service public - bailleur social. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
93.000	07.10	Alimentation du fonds spécial de soutien au développement du logement. (Crédit non limitatif).....	173.560	190.000	268.771	281.553	290.115
Total de la section 45.0.....			212.134	217.579	297.490	311.272	322.334
Total du département 45.....			212.134	217.579	297.490	311.272	322.334

46.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales							
74.001	06.40	Acquisition de vélos de service	—	3	—	3	—
		Total de la section 46.0	—	3	—	3	—
Section 46.2 — Inspection du travail et des mines							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	112	149	147	147	110
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	3	—	—	—	—
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	33	16	20	20	20
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	20	20	20	20	20
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	55	55	55	55	55
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	37	37	37	37	37
		Total de la section 46.2	260	277	279	279	242
Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	47	47	47	47
		Total de la section 46.5	70	47	47	47	47

46.7 — Santé au Travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		Section 46.7 — Santé au Travail					
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux et de métrologie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
		Total de la section 46.7.....	10	10	10	10	10
		Total du département 46.....	340	336	336	339	299

47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	—	1	15	15	—
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	467	472	480	487	497
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	*	1	1	1	1
Total de la section 47.1			477	484	506	513	508
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	7	—	7	—
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	108	250	250	250	250
Total de la section 47.2			108	256	250	256	250
Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	18	27	11	21	21
Total de la section 47.3			18	27	11	21	21
Section 47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	—	4	—	—	—
Total de la section 47.4			—	4	—	—	—

47.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	27	27
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	—	—	23	—	8
Total de la section 47.6.....			—	—	23	27	35
Total du département 47.....			602	771	789	818	813

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	28	—	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	1	2	2	2	2
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	3	1	12	1	1
74.041	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3	3	3	3	3
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	3	4	4	4	4
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques.....	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	3	2	2	2	2
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	*	—	—	—	—
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	56.700	66.500	79.000	86.700	96.500
Total de la section 49.0.....			56.715	66.513	79.052	86.738	96.538
Section 49.1 — Viticulture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	—	1	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	1	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	130	121	113	135	120
Total de la section 49.1.....			160	122	115	136	121

49.2 — A.S.T.A.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	110	110	110	125	110
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	20	9	10	10	10
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	—	—	—	—
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	230	206	143	143
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	80	175	80	80	80
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	23	8	8	8
Total de la section 49.2.....			420	548	415	367	352
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	14	14	14	15
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 49.3.....			18	18	18	18	18
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27	1	1	1	1
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	9	5	5	5	5
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	280	261	250	200	150

49.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
Total de la section 49.4			378	329	318	268	218
Section 49.5 — Agence vétérinaire et alimentaire (en prévision de l'entrée en vigueur du projet de loi no. 7716)							
53.030	13.90	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
74.030	13.90	Acquisition d'appareils spécifiques pour les contrôles de la chaîne alimentaire, d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
Total de la section 49.5			—	1	1	1	1
Total du département 49			57.690	67.530	79.918	87.527	97.248

50.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
50 et 51 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	28	28	—
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service.....	3	—	3	—	3
74.002	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	304	391	195	465	783
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	1	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	2	2	2	2	2
74.041	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'équipements spéciaux.....	8	6	6	6	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	3	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	360	360	360	360
74.310	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	6	4	4	4
Total de la section 50.0.....			404	772	605	872	1.164
Section 50.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile							
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
72.510	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels.....	—	226	—	—	—
Total de la section 50.1.....			—	226	—	—	—

50.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	7.915	—	—	—
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.354	32.394	23.415	16.270	—
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.775	7.606	5.585	36.730	27.500
61.013	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions futures du tramway. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	4.667	16.667	46.667
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.639	—	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.000	212.000	195.000	217.000	195.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	10.000	10.000	10.000
Total de la section 50.2			244.133	265.558	238.671	296.671	279.171
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	37	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	7	—	3	3	—
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	3	3	—
Total de la section 50.3			7	—	43	6	—

50.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	70	100	100	100	100
63.000	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	30	20	20	20	20
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	225	225	232	230	286
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	2	3	3	3
Total de la section 50.4.....			325	347	354	353	408
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	37	—	—	27
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau.....	6	—	6	6	6
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	2	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif).....	6	5	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 50.5.....			13	42	6	6	33
Section 50.7 — Transports publics routiers							
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service.....	3	—	3	3	3
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	2.000	1.300	1.300	1.300
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	59	59	50	50

50.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	595	1.536	1.485	1.445	1.445
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	91	82	82	82
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	27	—	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux.....	165	57	—	—	—
		Total de la section 50.7.....	2.340	3.741	2.928	2.880	2.880
		Section 50.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.143	5.625	9.578	3.520	3.508
73.070	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	14.143	14.143	—	—
		Total de la section 50.8.....	18.143	19.767	23.721	3.520	3.508
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	37	27	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	8	—	8	—	—
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	4	4	4	4	4
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	115	—	—	—
		Total de la section 50.9.....	512	156	39	4	4
		Section 51.0 — Dépenses générales					
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment Alcide de Gasperi.....	9	9	9	35	35
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	10	14	14	15	20

51.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	10	12	12	12
		Total de la section 51.0.....	31	33	35	62	67
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	10	14	14	14	18
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	10	13	16
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.709	12.000	11.709	11.833	12.041
		Total de la section 51.1.....	11.729	12.024	11.733	11.860	12.075
		Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	95	140	140	140
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.200	1.375	1.500	1.500	1.500

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.300	100	*	*
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.900	1.500	1.500	1.500
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	160	125	125	125
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	1.040	1.040	1.040	1.040
73.016	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	1.000	1.050	1.100	1.150
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.550	1.800	1.750	1.850	1.850
73.020	12.32	Port de Merttert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.030	8.050	7.905	10.330	10.330
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.485	975	975	975
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	400	400	400

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	2.200	1.500	1.500	1.500
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	370	300	300	300
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	5	10	10	10
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	2.000	1.500	1.500	1.500
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.728	1.000	800	600	600
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.600	9.500	10.500	7.000	4.000
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.089	14.000	14.500	13.500	13.000
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	105	85	100	100	100
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.100	3.100	1.000	1.000	1.000
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.700	10.000	13.000	15.000	15.000
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	713	1.000	38	38	38

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630	100	*	*	*
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	*	*	*	*
73.078	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	*	*	*
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.475	4.175	4.000	4.000	4.000
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	403	485	500	500	500
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	65	73	70	70	70
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126	142	140	140	140
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.400	2.850	3.000	3.000	3.000
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.900	3.000	3.000	3.000	3.000
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	130	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.....	242	83	50	50	50
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.046	13.90	Acquisition d'un bateau pour l'entretien du lac d'Esch-sur-Sûre	—	260	—	—	—
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	220	240	220	220	220

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	160	170	170	170	170
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	7.000
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	79	94	95	95	95
Total de la section 51.2.....			77.004	76.927	73.188	72.963	75.513
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	550	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.000	240.000	250.000	280.000	250.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.000	90.000	110.000	120.000	118.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	90.000	90.000	120.000	135.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	60.000	60.000	60.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105.000	100.000	100.000	105.000	108.000
Total de la section 51.3.....			625.400	635.550	675.550	750.550	736.550

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 51.4 — Bâtiments publics							
10.001	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	6.500	2.830	—	—
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.350	4.000	3.000	2.000	2.000
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	11.300	6.000	5.000	5.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.200	3.150	2.500	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	55	65	55	28	56
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	7	55	15	15	8
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	—	1	1	1
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	35	64	46	58	46
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	25	55	55	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	20	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4.....			39.960	25.472	14.790	8.714	8.723

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
		Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes					
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.745	2.700	2.700	2.700	2.700
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.400	7.500	6.500	6.500	6.500
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux.....	15	15	15	15	15
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	35	40	45	50
		Total de la section 51.5.....	8.275	10.350	9.355	9.360	9.365
		Total du département 50 et 51	1.028.276	1.050.965	1.051.016	1.157.820	1.129.460

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
52 — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE							
Section 52.0 — Environnement. - Dépenses générales							
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	7.000	7.000	15.000
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	28	—	—
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	6	6	6	6
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	4	4	4	4
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	25.000	46.000	60.000	63.500	62.500
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	96.000	88.000	100.000	100.000	100.000
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	9.050	9.050	8.845	8.845	8.845
93.003	13.90	Alimentation extraordinaire du fonds pour la gestion de l'eau dans le cadre de la renaturation de l'Alzette. (Crédit non limitatif).....	—	9.000	—	—	—
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	27.200	26.800	26.400	26.000	25.600
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
93.014	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	4.000	8.000	8.000	8.500	9.500

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
93.015	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	64.600	109.300	117.650	124.250	120.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.501	13.90	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	—	278	—	—	—
		Total de la section 52.0.....	244.861	315.438	339.933	350.105	353.955
		Section 52.1 — Administration de l'environnement					
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	250	250	250
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	—	—	—	—
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	17	17	17	17
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	28	28	28	28
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau.....	15	11	13	13	13
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	51	170	134	135	135
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	25	25	40	29	30
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	160	160	200	200	200
		Total de la section 52.1.....	15.343	462	683	673	675

52.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.300	1.500	1.700	1.900
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	265	300	356	362
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	240	251	251	270	286
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	5	25	5	5	5
74.002	10.30	Acquisition de véhicules automoteurs spécialisés et de véhicules agricoles et forestiers	298	300	300	300	300
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	15	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	383	383	383	383	383
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	39	40	40	40	40
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	296	466	300	470	400
Total de la section 52.2			2.908	3.081	3.126	3.571	3.723
Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau							
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	62	62	62	62
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	10	10	10	10

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	203	210	203	210	210
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	160	100	100	100
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	188	640	188	606	286
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	8	13	18	18	18
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	5	5	5	5
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	400	469	567	284	318
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	158	194	170	169	170
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	55	71	55	55	55
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	291	274	291	370	355
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	10	10	10	10	10
Total de la section 52.3.....			1.464	2.118	1.678	1.898	1.599
Total du département 52.....			264.575	321.099	345.420	356.247	359.951

54.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	30	—	—	—
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	70	100	100	100
Total de la section 54.0.....			100	100	100	100	100
Total du département 54.....			100	100	100	100	100

55.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
55 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 55.0 — Energie							
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	6	—	—	—
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	4	4	4	4	4
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	17	5	5	5
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 55.0			132	27	9	9	9
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	21	20	21	23	23
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	17	15	17	22	22
Total de la section 55.1			41	38	69	48	48
Total du département 55			173	64	77	56	56

56.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
56 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 56.0 — Protection des consommateurs							
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	—	—	—	—
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	6	3	3	3	3
Total de la section 56.0			34	3	3	3	3
Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	66	96	31	31	31
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	12	12	12	5	5
74.030	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	15	10	10	10
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau.....	2	3	2	5	5
Total de la section 56.1			104	125	54	51	51
Total du département 56			138	128	57	54	54

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières (2021 — 2025)

Département	Budget 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
59 – Opérations financières	233.565	1.223.010	2.053.785	547.432	1.547.366
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES...	233.565	1.223.010	2.053.785	547.432	1.547.366

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.488	12.570	13.000	15.000	17.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	311	311	311	311	315
81.000	14.10	Amortissement de prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.510	6.629	8.218	8.300	10.011
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500	33.800	13.500	13.500	13.500
84.036	01.23	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.756	2.700	2.756	7.221	6.539
85.010	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
85.011	13.90	Prêt envers les syndicats de communes gérant des zones d'activités économiques afin de racheter des terrains et des halls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
91.005	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167.000	1.167.000	2.016.000	503.100	1.500.000
91.006	13.90	Décote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
91.007	13.90	Décaissement de "Billets à Ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre d'augmentations de capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 59.0			233.565	1.223.010	2.053.785	547.432	1.547.366
Total du département 59			233.565	1.223.010	2.053.785	547.432	1.547.366

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2021 — 2025)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre				Unité: Milliers d'euros			
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune ..	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	430.000	316.000	316.000	316.000	316.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération.....	500	500	553	561	570
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).....	32.350	35.550	35.650	35.750	35.850
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal.....	900.000	950.000	970.000	990.000	1.010.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	144	144	144	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	12.500	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.960	3.017	3.075	—	—
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	5.180	12.000	4.000	3.500	3.100
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	65	33	33	33	33
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	500	500	500	500
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	27.490	24.630	24.880	25.130	25.380

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	15	—	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	12	6	6	6	6
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	11.229	10.877	11.153	11.503	11.800
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	16.911	15.681	16.911	14.887	15.264
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	19	—	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	60.000	60.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	69	35	—	—
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	98	165	180	195	210
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.321	2.435	2.497	2.575	2.600

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	1.097	—	—	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé).....	70	—	—	—	—
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé).....	44	—	—	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé).....	140	—	—	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	6	—	—	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	4.566	10.399	8.785	7.975	6.775
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé).....	336	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg.....	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	7	—	—	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé).....	7	—	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	89	—	—	—	—

Programme pluriannuel des recettes pour ordre			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé).....	1.125	—	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration".....	1.925	2.295	2.270	2.590	2.610
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	574	711	240	586	*
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport".....	144	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	500	500	500	900	1.300
94	01.34	Cofinancement par l'Union européenne des frais pour la réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg	—	150	150	150	150
Total des recettes pour ordre			1.566.926	1.521.923	1.538.823	1.554.103	1.573.410

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2021 — 2025)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	430.000	316.000	316.000	316.000	316.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	500	500	553	561	570
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	32.350	35.550	35.650	35.750	35.850
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	900.000	950.000	970.000	990.000	1.010.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	144	144	144	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes.....	12.500	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.960	3.017	3.075	—	—
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	5.180	12.000	4.000	3.500	3.100
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	65	33	33	33	33
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	500	500	500	500

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Règlementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	27.490	24.630	24.880	25.130	25.380
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	15	—	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP.....	12	6	6	6	6
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	11.229	10.877	11.153	11.503	11.800
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	16.911	15.681	16.911	14.887	15.264
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	19	—	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG.....	60.000	60.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG.....	*	69	35	—	—
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG.....	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes.....	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.....	98	165	180	195	210

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.321	2.435	2.497	2.575	2.600
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	1.097	—	—	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé).....	70	—	—	—	—
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé).....	44	—	—	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé).....	140	—	—	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	6	—	—	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	4.566	10.399	8.785	7.975	6.775
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé)	336	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg.....	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	7	—	—	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé).....	7	—	—	—	—

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Crédits 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	89	—	—	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé).....	1.125	—	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	1.925	2.295	2.270	2.590	2.610
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	574	711	240	586	*
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport".....	144	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	500	500	500	900	1.300
94	01.34	Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'Union européenne dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg.....	—	150	150	150	150
Total des dépenses pour ordre			1.566.926	1.521.923	1.538.823	1.554.103	1.573.410

